



Edition provisoire

Monday 19 June 2023, afternoon

Compte rendu officiel des débats

Opening of the third part-session

Opening of the sitting No. 15

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La séance est ouverte.

Je déclare ouverte la troisième partie de la session ordinaire de 2023 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je rappelle à tous les membres de l'Assemblée qu'ils doivent être assis à la place qui leur a été attribuée. Pour la première fois, nous sommes assis en groupes politiques, donc si vous avez des questions, chacun a sa place, personne ne sera laissé de côté. Nous verrons à la fin de la semaine comment ce système fonctionne.

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Secrétaire Général adjoint, Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, tous ceux qui suivent notre réunion en ligne ou en présentiel, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième partie de session de notre Assemblée.

Il y a de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Je commencerai par les mauvaises.

Alors que nous nous réunissons ici, dans la paisible ville de Strasbourg, les soldats ukrainiens affrontent les forces d'invasion russes pour tenter de restaurer la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Pendant ce temps, les dirigeants politiques et militaires russes poursuivent leurs attaques terroristes contre les villes, les villages et les infrastructures vitales de l'Ukraine et refusent toujours de cesser leur invasion criminelle illégale du pays voisin.

Depuis le début de la guerre d'agression de la Russie, des millions de citoyens ukrainiens, principalement des femmes et des enfants, ont dû quitter leur maison et même leur pays pour trouver refuge dans l'un de nos autres États membres. Certains de ceux qui n'ont pas pu fuir à temps ont été victimes du crime le plus ancien, le plus silencieux et le moins condamné de la guerre : la violence sexuelle.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, nous pleurons les victimes de violences sexuelles en Ukraine comme nous pleurons toutes les autres ~~victimes de cette guerre brutale et illégale qui n'aurait jamais dû commencer et qui doit cesser dès que~~ Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

possible. Pour témoigner notre sympathie à toutes les victimes et pour montrer notre soutien et notre solidarité inébranlables envers les citoyens et l'État d'Ukraine, y compris leurs représentants dans cet hémicycle, je vous demande à nouveau d'observer une minute de silence.

Chères et chers collègues,

Au cours de cette session, nous continuerons à nous concentrer sur les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine afin de générer de nouvelles idées sur la manière dont l'Ukraine peut être soutenue de manière utile et significative, et sur la manière dont la paix basée sur la justice peut être ramenée en Europe.

Jeudi, un débat d'urgence conjoint est proposé sur les conséquences politiques de l'agression russe contre l'Ukraine, y compris une éventuelle interdiction de participation des athlètes russes et biélorusses aux jeux Olympiques de Paris 2024. Nous discuterons également des défis auxquels sont confrontés les Biélorusses en exil qui s'opposent, comme nous, au soutien illégal des autorités biélorusses à la guerre d'agression de la Russie.

D'autres mauvaises nouvelles, d'autres tristes nouvelles.

Je veux parler du sort tragique de près de 80 migrants qui ont perdu la vie dans le naufrage d'un bateau de pêche transportant plus de 700 personnes au large des côtes grecques. Ce bilan pourrait encore s'alourdir car des centaines de personnes sont toujours portées disparues.

Cet horrible accident nous rappelle les dizaines de milliers de personnes qui sont mortes tragiquement au cours de la dernière décennie en essayant d'atteindre l'Europe, notre continent, et souligne l'importance d'aborder cette question de manière concertée, holistique et fondée sur les droits.

Nous devons mettre fin à ce massacre en Méditerranée.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Venons-en à la bonne nouvelle.

Cette session est la première après le sommet véritablement historique de Reykjavik tenu à la mi-mai, qui a réuni les dirigeants de la quasi-totalité de nos États membres. Ceux-ci se sont engagés, ainsi que leurs États, à respecter la Déclaration de Reykjavik ; cette déclaration que vous devriez toutes et tous lire attentivement et garder constamment à l'esprit servira de programme ambitieux et prospectif à l'ensemble du Conseil de l'Europe, dont notre Assemblée.

Chers collègues,

Je suis fier du fait que de nombreuses décisions prises à Reykjavik semblent s'inspirer des idées formulées au sein de l'Assemblée. Permettez-moi de remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué, au cours de l'année écoulée, au sein des commissions, des groupes politiques et des délégations nationales.

Je profite aussi de cette occasion pour remercier de nouveau notre Secrétaire Générale et le Comité des Ministres, qui sont attachés à inscrire leurs idées dans les décisions concrètes adoptées par nos chefs d'État et de gouvernement.

Permettez-moi aussi de saluer, une fois de plus, la coopération dont nous avons bénéficié de la part de la Secrétaire Générale et du Comité des Ministres pour préparer le Sommet de Reykjavik. Je me réjouis de la proposition du sommet de renforcer encore notre coopération, en particulier au sein du comité mixte de l'Assemblée et du Comité des Ministres.

Nous nous réunirons à nouveau cette semaine sous cette forme pour discuter de la manière dont la Déclaration de Reykjavik peut servir de feuille de route claire et stimulante pour aider à protéger et à reconstruire une Ukraine souveraine, pour rétablir un multilatéralisme européen fondé sur des règles, pour renforcer la démocratie dans l'ensemble de nos États membres afin de mieux protéger tous nos citoyens et pour permettre au Conseil de l'Europe de rester le garant de l'État de droit, des droits de l'homme et de la démocratie sur tout le continent.

Dans ce contexte, chers collègues, l'échange de vues de cette semaine au sein de l'Assemblée sur le budget et les priorités du Conseil de l'Europe pour 2024-2027 prend tout son sens. Nous devons discuter de la manière dont les décisions du sommet peuvent être mises en œuvre au mieux dans les années à venir, notamment par l'Assemblée.

J'invite tous les États membres, après l'adoption de la Déclaration de Reykjavik, à joindre l'acte à la parole.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Notre ordre du jour de cette semaine comprend un débat urgent sur la situation très préoccupante du corridor de Latchine, où la tension entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan reste élevée. En conséquence, les personnes qui dépendent de l'accessibilité de ce corridor sont soumises à une pression extrêmement forte.

Nous tiendrons notre échange de vues régulier avec le président du Comité des Ministres, le ministre des Affaires étrangères de Lettonie, Edgars Rinkēvičs, qui assumera la fonction de président de son pays le mois prochain.

Nous accueillerons également la Présidente de la Slovaquie, Nataša Pirc Musar, et le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, Péter Szijjártó. Comme toujours, nous aurons bien sûr notre dialogue avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans quelques instants.

Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres de notre Assemblée et de remercier chaleureusement les membres qui sont parmi nous pour la toute dernière fois.

L'un d'entre eux que je voudrais citer nommément est notre ancienne vice-présidente, présidente de la commission et rapporteur sur tant de questions, ma bonne amie et collègue néerlandaise, Mme Ria OOMEN-RUIJTEN. Merci beaucoup, chère Ria, pour tout ce que vous avez fait pour cette Assemblée au cours de ces dernières années.

J'en ai terminé avec mes remarques préliminaires. Il est maintenant temps de commencer nos travaux.

Le premier point à l'ordre du jour est la vérification des pouvoirs des nouveaux membres. Les noms des représentants et des suppléants figurent dans le document 15792. Si aucun pouvoir n'est contesté, les pouvoirs seront ratifiés.

Des pouvoirs sont-ils contestés ?

Je n'en vois pas.

Les pouvoirs sont donc ratifiés et je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues.

L'ordre du jour appelle l'examen des modifications proposées dans la composition des commissions. Celles-ci sont présentées dans le document Commissions (2023) 06 rev.

Les modifications proposées dans la composition des commissions de l'Assemblée sont-elles approuvées ?

Je ne vois pas d'objection, elles sont donc acceptées.

Avant d'examiner le projet d'ordre du jour de cette semaine, l'Assemblée doit examiner les demandes de débat sur les procédures d'urgence et d'examen des questions d'actualité.

Le Bureau a reçu les demandes suivantes :

- une demande de débat d'urgence, présentée par la commission des migrations, porte le titre suivant : « Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine »
- une demande de débat d'urgence, présentée par la commission des questions politiques, porte sur « Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »
- une demande de débat d'urgence, présentée par les cinq groupes politiques, est intitulée « Guerre d'agression contre l'Ukraine – Participation des athlètes russes et biélorusses aux jeux Olympiques de Paris 2024 ? »
- une demande de débat d'actualité, présentée par les cinq groupes politiques, est intitulée « Développements politiques récents en Pologne »

Lors de sa réunion de ce matin, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir les trois débats demandés au titre des procédures d'urgence et le débat d'actualité.

Nous allons maintenant examiner la demande de débat selon la procédure d'urgence. L'Assemblée accepte-t-elle la recommandation du Bureau de tenir un débat d'urgence sur « Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine » ?

Il n'y a pas d'objection. La recommandation du Bureau est...

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Désolé, j'ai déjà levé la main. Je suis tout à fait opposé à ce débat d'urgence parce que, malheureusement, ce débat pourrait créer plus de problèmes, plus de maux de tête que nous n'en avons.

Pour la première fois dans l'histoire des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, nous nous sommes rapprochés de la paix et cette intervention pourrait avoir un impact négatif. C'est pourquoi, au nom de ma délégation, nous tiendrons bien sûr compte de la décision de l'Assemblée, mais ce n'est pas le bon moment pour discuter de cette question, Monsieur le Président.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SEYIDOV.

Il y a une objection à la recommandation du Bureau sur la demande de procédure d'urgence visant à garantir un accès libre et sûr à travers le corridor de Latchine.

Nous devons donc procéder à un vote.

Une personne s'est exprimée contre la tenue du débat. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer en faveur de la tenue du débat ?

La parole est au président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Monsieur RUBINYAN, vous souhaitez intervenir en faveur du débat. La parole est à M. Ruben RUBINYAN.

M. Ruben RUBINYAN (Arménie, PPE/DC): Nous vous remercions.

Chers collègues,

Indépendamment du fait que l'Arménie et l'Azerbaïdjan négocient un traité de paix, tout type de débat concernant les questions humanitaires urgentes et la crise qui se déroule dans le Haut-Karabakh est important et ne peut en aucun cas nuire à ces négociations.

Je suis donc tout à fait favorable à ce débat.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur RUBINYAN.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées ?

Un représentant du Bureau ?

Je ne vois personne.

Le Bureau est favorable à la demande, comme je vous l'ai dit.

Nous allons maintenant voter sur la demande d'urgence. La décision requiert une majorité des deux tiers.

Ceux qui sont favorables à la tenue de ce débat d'urgence doivent voter « Oui ». Ceux qui sont contre la tenue de ce débat d'urgence votent « Non ».

Le vote est ouvert.

Ceux qui rencontrent des difficultés sont priés de placer leur carte de vote dans le bon sens dans la fente.

Y a-t-il encore quelqu'un qui rencontre des problèmes techniques ? Si ce n'est pas le cas et si le problème de M. George KATROUGALOS est résolu... alors... George, vous pouvez voter et ensuite je clôture le vote.

Je demande l'affichage des résultats.

Il y a une large majorité, plus des trois quarts, en faveur de la tenue du débat d'urgence.

Nous allons maintenant examiner la demande de débat d'urgence sur « Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ». L'Assemblée approuve-t-elle la recommandation du Bureau de tenir un débat sur « Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » ?

Il n'y a pas d'objection. La recommandation est acceptée. La demande de procédure d'urgence est donc approuvée.

Il est proposé que le débat ait lieu jeudi, comme indiqué dans le projet d'ordre du jour, et nous renvoyons cette question à la commission des questions politiques et de la démocratie pour un rapport.

L'autre rapport est renvoyé à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées pour rapport et fera également l'objet d'une discussion commune jeudi.

Nous allons maintenant examiner la demande de débat d'urgence sur la « Guerre d'agression contre l'Ukraine – Participation des athlètes russes et biélorusses aux Jeux Olympiques de Paris 2024? ».

J'ai été informé que la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias propose de changer le titre du débat en : « Guerre d'agression contre l'Ukraine – Participation des athlètes russes et biélorusses aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ».

L'Assemblée approuve-t-elle la recommandation du Bureau de tenir un débat sur la « Guerre d'agression contre l'Ukraine – Participation des athlètes russes et biélorusses aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » ?

Je ne vois pas d'objection : la recommandation du Bureau est donc acceptée et la demande de procédure d'urgence est donc approuvée. Il est proposé que le débat ait lieu jeudi, comme prévu dans le projet d'ordre du jour, et qu'il soit renvoyé à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias pour rapport.

Le Bureau est favorable à la demande de débat d'actualité sur les « Développements politiques récents en Pologne ».

L'Assemblée est-elle d'accord avec la recommandation du Bureau de tenir un débat d'actualité sur ce sujet ?

Il n'y a pas d'objection.

Il est proposé que le débat d'actualité sur les « Développements politiques récents en Pologne » ait lieu mardi. Il sera ouvert par les deux co-rapporteurs sur la Pologne, M. Pieter OMTZIGT et Mme Azadeh ROJHAN.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'ordre du jour de la troisième partie de la session ordinaire de 2023 (Doc. 15779 provisoire 2).

Le projet d'ordre du jour soumis à l'approbation de l'Assemblée a été adopté par le Bureau ce matin.

Le projet d'ordre du jour est-il adopté ?

Je ne vois pas d'objection : il est adopté.

Les procès-verbaux des réunions de la Commission permanente du 15 mai à Reykjavik et du 26 mai à Riga ont été distribués sous les cotes Doc. AS/PER(2023) PV 02 et PV 03.

J'invite l'Assemblée à prendre note de ces procès-verbaux.

L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente (Doc. 15791 et Addendum 1 et 2) présenté par M. Iulian BULAI, président de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Ce débat sera combiné avec l'examen du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives et présidentielles en Türkiye les 14 et 28 mai 2023 (Doc. 15793) présenté par M. Frank SCHWABE.

La discussion doit s'achever à 17 heures. Je vais donc interrompre la liste des orateurs vers 15 h 55. Je rappelle aux orateurs que leur temps de parole est de trois minutes.

La parole est à M. Iulian BULAI pour présenter le rapport d'activité. Vous disposez de 7 minutes.

Vous avez la parole.

Debate: Progress report of the Bureau and the Standing Committee / Observation of the parliamentary and presidential elections in Türkiye (14 and 28 May 2023)

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Rapporteur): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Avant de commencer mon rapport, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vous, Madame la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, pour cette façon de siéger. Je pense que cela donne plus de clarté à cette Assemblée et je l'apprécie beaucoup.

Merci beaucoup pour cela ; c'est vraiment un progrès au sein de notre hémicycle.

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Rapporteur): Chères et chers collègues,

Le rapport que je vous présente aujourd'hui couvre les activités depuis le 28 avril. La période a été très dense et les membres de l'Assemblée se sont montrés très actifs.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, événement majeur historique pour notre Organisation, s'est tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai.

Je tiens à féliciter et remercier chaleureusement la Secrétaire Générale, la délégation et l'ambassadrice islandaise, ainsi que le Comité des Ministres, pour leur engagement et notre réussite commune, mais aussi les collègues du secrétariat de l'Assemblée.

La dimension parlementaire du sommet a été assurée par la Commission permanente de l'Assemblée qui s'est réunie dans la capitale islandaise la veille du sommet. L'Assemblée parlementaire a pesé de tout son poids politique pour soutenir le sommet en y apportant une contribution par le biais de nombreux textes, dont sa recommandation sur le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe basée sur le rapport de notre collègue Fiona O'LOUGHLIN.

Le Président de notre Assemblée, M. Tiny KOX, a fait entendre à Reykjavik la voix de notre Assemblée, soulignant la nécessité de restaurer, renforcer et peut-être réinventer la sécurité démocratique européenne et le multilatéralisme fondé sur des règles ; il a exprimé le soutien sans réserve de l'Assemblée à la création d'un système complet d'établissement de responsabilités pour l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine ; il a réitéré notre soutien sans faille à la Convention européenne des droits de l'homme. Le Président a également évoqué l'importance d'inverser le dangereux recul de la démocratie. Enfin, vous, Monsieur KOX, vous avez insisté sur l'importance de la nouvelle génération du droit humain, dont le droit à l'environnement sain.

En tant qu'organe statutaire du Conseil de l'Europe, notre Assemblée doit désormais contribuer à traduire des décisions du sommet en résultats concrets, mais pas seulement. Fidèle à son rôle de mentor politique de l'Organisation, elle devra toujours faire le pas de plus, le pas qui donnera l'impulsion nécessaire pour aller au-delà de cette orientation décidée à Reykjavik.

Moins de deux semaines après le Sommet de Reykjavik, l'Assemblée parlementaire s'est penchée à Riga sur les suites à donner aux décisions prises au sommet. La Commission permanente a ainsi tenu un débat d'actualité sur le suivi du sommet et a adopté une déclaration.

Il faut poursuivre notre travail : face à l'urgence démocratique et climatique, nous n'avons pas de temps à perdre. Nous comptons sur la présidence lettone pour incarner cette impulsion.

Notre position unique en tant que membres de l'Assemblée parlementaire et en tant que membres des parlements nationaux nous confère une responsabilité particulière. Le rôle d'Assemblée ne se limite pas à Strasbourg : en tant que législateurs nationaux, nous devons veiller à ce que la Déclaration de Reykjavik fasse l'objet d'un suivi au niveau national.

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Rapporteur): Chers collègues,

Il ne se passe pas un jour sans que des crimes de guerre soient commis en raison de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ce qui nous rappelle les raisons mêmes du sommet et le fort message d'unité exprimé par les chefs d'État et de gouvernement. Le 6 juin 2023, les dirigeants du Conseil de l'Europe, sa Secrétaire Générale, le Président du Comité des Ministres et le Président de notre Assemblée ont publié une déclaration commune condamnant dans les termes les plus forts la destruction du barrage de Nova Kakhovka dans la région de Kherson en Ukraine.

Ils soulignent qu'un tel acte irréfléchi a provoqué le déplacement de nombreux civils et mis leur vie en danger. Ses conséquences dangereuses pour l'environnement, la sécurité énergétique et la sûreté nucléaire constituent une grave préoccupation pour l'ensemble du continent. Nous condamnons la destruction du barrage, que nous considérons comme une attaque terroriste de la part des Russes. Nous continuons à condamner la guerre d'agression de la Fédération de Russie et à exiger que justice soit faite.

Chers collègues,

Notre détermination, notre volonté politique et notre poids politique sont plus que jamais nécessaires. N'échouons pas.

Transcrivons les mots de la Déclaration de Reykjavik en action. Comme toujours, cela commence par une erreur. Joignons l'acte à la parole. Nous aurons, mercredi, dans le cadre de notre débat sur le budget, l'occasion de faire pression pour que la décision du sommet se reflète immédiatement dans le travail quotidien du Conseil de l'Europe, pour que les États membres allouent les ressources nécessaires à la réalisation des résultats du sommet. Je vous encourage vivement à participer activement à ce débat dans votre pays, car la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavik devrait être au cœur du programme et du budget de l'Organisation.

L'Assemblée doit appeler les États membres à investir suffisamment de ressources supplémentaires dans la croissance réelle zéro et supérieure à zéro du Conseil de l'Europe afin de lui permettre de donner suite aux résultats du sommet et de répondre aux attentes des États membres et des citoyens. La nécessité d'adapter les ressources à l'ambition devrait être au premier plan des discussions au sein du Comité des Ministres lors du prochain processus budgétaire.

Une autre question très importante actuellement à l'ordre du jour de notre Assemblée et de notre Organisation est la demande d'adhésion du Kosovo. Notre Assemblée a un grand rôle à jouer dans ce processus. Elle émettra un avis à l'intention du Comité des Ministres. J'espère vraiment que ce processus sera rapide, efficace et couronné de succès.

Permettez-moi maintenant d'aborder une autre question qui suscite des inquiétudes. La semaine dernière, la Commission européenne a annoncé qu'elle poursuivait la Pologne au sujet d'une loi créant un organisme spécial chargé de propager l'influence russe dans la politique polonaise, qui, selon les critiques, viole la Constitution polonaise. Cette loi pourrait être utilisée pour intimider les opposants politiques. C'est très grave, et je comprends que la commission de suivi ait exprimé le souhait de demander un avis urgent à la Commission de Venise sur cette loi. Cet avis doit être examiné par la commission cette semaine.

Aujourd'hui, je me sens le devoir de citer une fois de plus la tragédie qui se déroule sur les rives européennes de la mer Méditerranée. Des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes sont morts, se sont noyés, en tentant d'atteindre le sol européen dans des embarcations de fortune et surchargées. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons assisté une fois de plus à une terrible tragédie au large des côtes grecques, avec des centaines et des centaines de morts : des femmes et des enfants piégés sous le pont d'une embarcation qui a coulé en quelques minutes. L'une des pires, sinon la pire, catastrophes maritimes de l'histoire récente de l'Europe.

L'Assemblée n'a cessé de réclamer une tolérance zéro à l'égard des vies perdues en mer, recommandant des normes claires, contraignantes et communes pour les opérations de recherche et de sauvetage. Nous demandons un engagement plus fort pour aider les États côtiers et exigeons de mettre fin à l'obstruction des navires privés pour effectuer des sauvetages. L'Assemblée a également appelé à la création de voies d'accès sûres et légales à l'Europe, à une plus grande harmonisation des procédures communes d'asile et à la solidarité. La catastrophe de la semaine dernière révèle une fois de plus la nécessité cruciale pour l'Europe et le reste du monde de combler les lacunes du cadre juridique, des politiques et des pratiques de sauvetage en mer, mais aussi de nos politiques migratoires.

Sur une note plus positive, je voudrais également souligner le lancement par notre Assemblée du Prix Vigdís pour l'empouvoirement des femmes, une initiative conjointe de l'Assemblée et du Gouvernement de l'Islande. Le prix Vigdís a été lancé à Reykjavik en mai en présence de l'ancienne présidente islandaise, Mme Vigdís Finnbogadóttir, première femme au monde à être élue chef d'État. Le prix Vigdís récompensera des initiatives exceptionnelles en faveur de l'émancipation des femmes. Le prix sera remis lors de chaque session de juin de l'Assemblée parlementaire.

Je voudrais également souligner la bonne nouvelle que l'Union européenne est sur le point de finaliser la procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Six ans après avoir signé la Convention en 2017, le Parlement européen a donné son accord au Conseil européen pour qu'il adopte les décisions de ratification. Bien que l'impact précis et détaillé de cette ratification ne soit pas encore tout à fait clair, cela signifie que les six États de l'UE qui n'ont pas encore ratifié la convention, à savoir la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie, seront à la fois sous pression pour ratifier directement et dans l'obligation de mettre en œuvre et de suivre la Convention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Désolé, non, non. Je vous ai déjà donné trois minutes supplémentaires ; même en Roumanie, il ne vous resterait pas une minute. Vous en avez déjà pris trois, et je vous ai autorisé à le faire.

Faites votre dernière phrase, et c'est tout pour aujourd'hui, je dirais.

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Rapporteur): Chers collègues,

Je m'arrêterai ici. Je me réjouis d'écouter notre collègue, M. Frank SCHWABE, pour son rapport sur la Türkiye et mon cher collègue, M. Damien COTTIER, pour le rapport sur la conférence électorale en Suisse.

Devant vous, je remercie le Président de la délégation turque qui s'apprête à quitter notre Assemblée. Cher Monsieur YILDIZ, merci beaucoup pour votre présence ici et bonne chance pour la suite de vos travaux.

Je vous remercie tous de m'avoir écouté.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur BULAI, mais faites attention.

J'ai été gentil en vous accordant des minutes supplémentaires, mais si vous volez ensuite deux minutes de plus, je suis un peu moins gentil. Vous avez en effet dû vous occuper de deux commissions permanentes, ce qui n'est pas rien.

Je donne maintenant la parole à M. Frank SCHWABE pour présenter le rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives et présidentielles en Türkiye.

Monsieur SCHWABE, vous disposez de 3 minutes.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC, Rapporteur): D'accord, ce n'est pas possible en trois minutes. Que puis-je dire en trois minutes, Monsieur le Président ? Il s'agit d'élections très importantes avec deux tours pour chaque tour, peut-être trois minutes pour chaque tour, non ? Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de diriger la mission d'observation des élections de l'Assemblée en Türkiye le 14 mai et au second tour le 28 mai. Je voudrais remercier les autorités de nous avoir invités dans le pays. Je remercie également la délégation turque et son président, M. Ahmet YILDIZ, pour leur hospitalité.

En fin de compte, nous nous sommes rendus sur place trois fois en six semaines et, comme vous le savez, nous avons effectué notre mission d'observation électorale, comme d'habitude, en collaboration avec l'OSCE. Il est très important de travailler ensemble et d'obtenir des résultats communs.

Je voudrais vous rappeler que lorsqu'il s'agit d'élections, nous devons toujours faire deux choses. Parfois, nous oublions une chose ou quelqu'un ne veut pas que nous examinions deux choses. La première chose est ce qui se passe le jour des élections, et la seconde est d'examiner l'environnement des élections. Le jour des élections, nous devons dire qu'en Türkiye, finalement, au premier et au second tour, la volonté du peuple est le résultat des élections. C'est très, très clair pour nous. Deuxièmement, nous devons dire que les élections ne se sont pas déroulées dans un environnement que le Conseil de l'Europe considère comme propice à des élections démocratiques. C'est vrai aussi parce qu'il y a beaucoup de limitations aux droits fondamentaux dans le pays. Nous avons une situation où il y a une sorte d'autocensure dans les médias, et pas seulement dans les médias publics. Nous avons beaucoup de..., oui, il n'est pas facile de dire que la situation est meilleure. Elle se situe entre zéro et 100 %, entre le candidat de l'opposition et le candidat du parti au pouvoir. C'est loin d'être une situation équitable. L'arrêt fondamental de la Cour européenne des droits de l'homme n'est pas respecté, ce qui place le pays dans une situation où il n'est pas facile d'organiser des élections démocratiques.

Si je dois dire quelque chose en quelques secondes, alors j'insiste vraiment sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de nombreux organes de notre organisation, des procédures de suivi et de la Commission de Venise. La chose la plus importante, peut-être, en fin de compte, c'est la SEC. Qu'est-ce que la SEC ? La SEC est le Conseil électoral suprême de Türkiye. Ce Conseil a les droits les plus étendus que l'on puisse imaginer dans le monde entier. En fin de compte, aucune foule n'a la possibilité de changer la décision de la SEC. Le problème, c'est que le fonctionnement de la SEC est très, très peu transparent et pas très clair pour nous. Je pense que c'était un peu mieux au second tour qu'au premier, mais c'était encore difficile. D'habitude, nous pouvons très bien surveiller les élections. Les gens étaient amicaux envers nous. Au premier tour en particulier, beaucoup de gens ne savaient pas ce qu'était une mission d'observation électorale internationale, et nous avons donc eu du mal à accéder à certains bureaux de vote. Même dans certains d'entre eux, nous n'avons pas pu surveiller les élections. La situation s'est améliorée au second tour, mais j'invite toujours les autorités turques à informer la population à ce sujet.

Enfin, je pense que quel que soit le nouveau gouvernement, nous avons un nouveau gouvernement. Nous ne nous soucions pas de savoir si c'est l'ancien président ou un nouveau président. Les obligations de la Türkiye envers cette organisation et l'obligation fondamentale sont de respecter les arrêts de la Cour. Je pense que nous devons demander à la Türkiye de le faire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Monsieur SCHWABE, de nous avoir présenté le rapport de votre commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives et présidentielles en Türkiye.

Au cours du débat, nous allons d'abord écouter les cinq orateurs qui s'exprimeront au nom des groupes politiques.

La parole est à M. Max LUCKS, de l'Allemagne. Il s'exprime au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Monsieur LUCKS, vous avez 3 minutes.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Notre Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe compte 306 députés et 306 suppléants, soit 612 personnes : le nombre de personnes qui ont péri mercredi dernier au large des côtes grecques. Avec chaque personne qui meurt en Méditerranée, c'est un peu de la civilisation européenne que nous voulons défendre ici qui meurt. Et il suffit d'imaginer que c'est nous qui étions à bord de cette embarcation pour comprendre qu'il existe une rupture fondamentale de la civilisation en Méditerranée, qui doit prendre fin. Et nous devons pour cela en appeler beaucoup plus fortement que jusqu'à présent à nos gouvernements nationaux.

J'aurais souhaité que le Sommet de Reykjavik envoie un signal beaucoup plus clair en matière de politique des réfugiés et de sauvetage en mer Méditerranée, mais les chefs d'État et de gouvernement n'y sont pas parvenus. Le sommet a néanmoins donné de bons résultats dans d'autres domaines, par exemple en ce qui concerne la création d'un registre des dommages pour les crimes commis par la Russie en Ukraine, le renforcement de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et c'est sur cette base qu'il faut maintenant construire. Nous devons maintenant nous appuyer sur ces résultats et nous engager d'autant plus fortement en faveur de la justice climatique, de nos centres de jeunesse et des minorités, telle que la communauté LGBT.

Mais permettez-moi d'attirer l'attention sur un point, l'un des plus grands problèmes de notre institution à long terme. Il s'agit du manque d'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Et comment pourrions-nous parler de cette Cour sans mentionner ceux qui s'en remettent à elle ? On n'en parle pas assez. Il y a trop de silence. Il y a trop de silence sur Osman Kavala et sur Selahattin Demirtaş et tous ceux qui placent leurs espoirs en nous, et nous devons leur dire clairement que nous ne les oublions pas, mais que nous sommes résolument à leurs côtés. L'emprisonnement illégal d'Osman Kavala et de Selahattin Demirtaş montre le contexte inéquitable des dernières élections législatives en Türkiye. Et cela montre à quel point le président Erdoğan fait peur, ce que le rapport aborde aussi clairement.

Je tiens également à remercier chaleureusement tous les membres de la délégation qui ont participé à cette mission d'observation électorale et l'ont rendue possible. Nous, en tant qu'élus politiques représentant la défense des droits humains, avons d'autant plus le devoir, après cette élection passée, de nous tenir aux côtés de l'opposition. Nous devons dénoncer beaucoup plus clairement que par le passé les restrictions de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, mais aussi le népotisme. Après sa réélection, le président Erdoğan s'est créé un nouvel ennemi de prédilection. Il s'est acharné contre les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transsexuels et les personnes transgenres. Il a vraiment tenu des propos haineux à leur égard. Mais nous, les personnes LGBT, ne sommes pas des jouets pour la politique ; et la Convention européenne des droits de l'homme ne comporte aucune clause d'exception pour les personnes LGBT. Monsieur le Président Erdoğan, mettez fin à l'agitation contre les personnes LGBT. Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LUCKS.

La parole est à M. Aleksander POCIEJ, de Pologne. Il s'exprime au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Monsieur POCIEJ, vous disposez de 3 minutes.

M. Aleksander POCIEJ (Pologne, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Cher Président, chers collègues,

Les conclusions ambitieuses du 4ème Sommet nous ont obligés à réfléchir à notre organisation après Reykjavik.

Les ambitions de nos chefs d'État et de gouvernement exigent que nous fassions ce qu'il faut pour réaliser les plans ambitieux définis en Islande.

L'accord partiel élargi sur le registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine doit être mis en œuvre et financé en termes monétaires et humains. Je saisis encore une fois cette occasion pour remercier à nouveau tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce sommet.

Nous avons besoin d'une voie claire pour aller de l'avant, après avoir défini nos objectifs. Nos chefs d'État et de gouvernement soulignent que notre Organisation a besoin de fonds pour mener à bien sa tâche.

Parallèlement, les groupes politiques de l'Assemblée, souvent désignés comme le moteur, le cœur battant de l'institution, ont été privés de ressources et doivent maintenant recevoir l'aide financière nécessaire pour poursuivre leur travail et planifier un avenir stable.

Ainsi, j'invite nos secrétaires généraux à contribuer non seulement au financement global de l'institution, mais aussi à l'augmentation des budgets des groupes.

Cette semaine, l'Assemblée débatera et adoptera deux rapports financiers, garantissant ainsi une bonne gestion au sein de l'Assemblée et de l'institution dans son ensemble. Nous attendons avec impatience les discussions au sein du comité conjoint sur le suivi du sommet.

Enfin, nous exercerons une pression accrue sur nos parlements et nos gouvernements afin qu'ils mettent en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette Cour est l'élément le plus précieux de notre organisation et nous ferons de notre mieux pour qu'elle fonctionne et soit pertinente.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La prochaine oratrice est Mme Mireille CLAPOT, de la France, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Madame CLAPOT, vous avez la parole.

Mme Mireille CLAPOT (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Au nom du groupe ADLE, j'ai d'abord une pensée pour nos collègues d'Ukraine et le peuple ukrainien, alors que la guerre d'agression russe se poursuit inlassablement depuis maintenant près d'un an et demi.

Je voudrais mentionner aussi le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan : nous devons appliquer les mesures d'urgence décidées par la Cour – l'ordonnance de libre circulation – pour améliorer la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh due au blocus dans le corridor de Latchine. Notre débat d'urgence lors de cette session permettra, je l'espère, d'avancer sur ce sujet.

Le Sommet de Reykjavik a été une étape très constructive, vous l'avez dit, avec des livrables importants ; en particulier, la création d'un registre international des dommages causés par l'agression de la Russie. Quarante-trois pays y ont souscrit : espérons qu'il y en aura d'autres et que cet outil sera opérationnel dès que possible.

Au titre du processus de Reykjavik sur « Droits de l'homme et environnement », citons également notre résolution sur l'impact environnemental et les conflits armés. Les terribles conséquences humaines et environnementales de la destruction du barrage de Kakhovka ont démontré l'urgence d'agir également sur ces aspects, comme l'a souligné le président M. Iulian BULAI.

Permettez-moi cependant de me focaliser sur les scrutins observés par notre Assemblée, et en particulier sur les élections présidentielle et législative en Türkiye, puisque j'ai eu l'honneur de m'y rendre trois fois en qualité d'observatrice pour le groupe ADLE dans la délégation présidée par M. Frank SCHWABE.

De façon générale, les élections sont restées équitables et ont été relativement bien gérées, et ce malgré de terribles défis logistiques et sociaux posés par les séismes de février dernier. J'ai pu en être directement témoin le 14 mai lorsque je me trouvais à Gaziantep et à Islahiye, cette ville dite « des containers », une des plus touchées. La mobilisation des assesseurs dans les bureaux de vote, tôt le matin, tout au long de la journée, et le taux de participation proche de 90 % témoignent de la vitalité démocratique du peuple turc.

Néanmoins, c'est bien en amont de l'échéance électorale que les irrégularités et restrictions des droits fondamentaux ont impacté la régularité du scrutin. D'abord, la presse – il faut le dire – a largement favorisé le président sortant Erdogan. Ensuite, les campagnes ont été extrêmement polarisées et marquées par des déclarations incendiaires et provocatrices, en particulier dans l'entre-deux-tours. Aussi, il semble que le pouvoir aurait fait un usage illégitime de ressources publiques en offrant des « cadeaux » électoraux à la population. Enfin, la Commission suprême électorale manque d'indépendance par rapport au pouvoir et a refusé de rencontrer notre délégation.

Pour finir, ces élections qui se sont conclues par la reconduction du Président Erdogan contre son concurrent Kılıçdaroglu et la victoire du parti au pouvoir ont été reconnues régulières et justes, autant par l'APCE que l'OSCE. Malgré nos inquiétudes, espérons pour le peuple et la démocratie turque que ce nouveau mandat soit placé sous le signe d'une véritable séparation des pouvoirs et d'un respect des oppositions : la Türkiye pourrait déjà appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme pour ouvrir une nouvelle ère sous de meilleurs auspices.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci Madame CLAPOT.

La parole est à M. John HOWELL, du Royaume-Uni, au nom du Groupe des Conservateurs européens, pour trois minutes.

M. John HOWELL (Royaume-Uni, CE/AD, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Je voudrais féliciter M. Frank SCHWABE, non seulement pour sa gestion de l'équipe, mais aussi parce qu'il ne pensait peut-être pas que ses trois minutes étaient suffisantes, mais il a réussi à faire passer en trois minutes tout ce que me tenait à cœur.

Je vais sûrement répéter une grande partie de ce qu'il a dit. Mais je pense que l'une des choses qu'il a soulignées et qui est très, très importante est la présence de rapporteurs dans la mission préélectorale.

Il est vraiment impératif que des personnes qui connaissent le pays fassent partie de cette mission préélectorale. La raison en est que les missions d'observation électorale sont structurées en deux volets.

La première consiste à examiner l'environnement : à s'assurer que nous comprenons l'environnement dans lequel ces élections se déroulent.

La seconde consiste à examiner le processus par lequel ces élections se déroulent.

Si nous examinons l'environnement en Türkiye, de nombreuses questions se posent. Nombre d'entre elles ne sont pas directement liées aux élections, mais elles influencent le contexte dans lequel elles se déroulent.

Par exemple, il y a toujours des objections à l'adhésion de la Suède à l'OTAN de la part du Gouvernement turc. Et bien sûr, nous avons toujours l'arrestation de M. Osman Kavala, que j'ai eu l'occasion de rencontrer. M. Frank SCHWABE a également mentionné l'autocensure qui existe dans la presse et les médias et qui va bien au-delà de ce que l'on pourrait voir dans un pays occidental normal.

Lorsqu'il s'agit du processus électoral, c'est une toute autre affaire. Je pense que le processus électoral en Türkiye a été équitable, comme en a témoigné le grand nombre de personnes qui ont participé à ces élections et dont les voix ont été exprimées. Je pense qu'un grand nombre de personnes l'ont souligné, mais il est important que nous nous souvenions également que l'environnement n'était pas à la hauteur des normes que nous aurions attendues d'un membre de cette Organisation lorsqu'il organise des élections.

Je voudrais juste terminer en soulignant la situation de M. Osman Kavala. Il n'est pas la seule personne emprisonnée en Türkiye, mais il est devenu pour nous le symbole de tous les autres prisonniers qui s'y trouvent. Il est le principal symbole qui a fait l'objet de deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme pour obtenir sa libération.

J'espère qu'en tant que rapporteur, je pourrai venir devant cette Assemblée parlementaire et dire avec une confiance absolue que M. Osman Kavala est libre.

C'est ce que je veux réaliser, et c'est ce que, je l'espère, tout le monde ici veut que je réalise.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Monsieur HOWELL.

Le dernier orateur au nom des groupes politiques est M. Andrej HUNKO, de l'Allemagne, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Monsieur HUNKO, vous disposez de 3 minutes.

M. Andrej HUNKO (Allemagne, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président,

C'est une bonne chose que les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe se soient réunis à Reykjavik, pour la quatrième fois seulement dans toute l'histoire du Conseil de l'Europe. Et je peux dire que j'espère qu'il ne faudra pas attendre de nouveau dix-huit ans avant le prochain sommet et qu'il aura lieu plus régulièrement.

Je voudrais néanmoins faire quelques observations critiques, que j'ai également exprimées à la Commission permanente qui s'est tenue à Reykjavik. J'ai l'impression que notre discours au Conseil de l'Europe sur les droits humains, mais aussi sur la guerre en Ukraine par exemple, se détache de plus en plus du discours tenu

dans d'autres parties du monde. Par exemple du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Et je répéterais la proposition que j'ai faite, à savoir que nous communiquions davantage avec ce que l'on appelle souvent le Sud global. Par exemple, en invitant Lula da Silva à l'Assemblée.

Néanmoins, il y a eu de bons points, également importants, qui ont été mentionnés. Je tiens à mentionner une nouvelle fois la nécessité pour l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme et, surtout, le renforcement de la Cour européenne des droits de l'homme.

En ce qui concerne les élections en Türkiye, je suis d'accord avec tout ce qu'a dit M. Frank SCHWABE, mais je voudrais mentionner que deux de nos membres élus par l'Assemblée, n'ont pas pu participer à la mission et se rendre en Türkiye parce qu'ils n'y ont pas été autorisés. Il s'agit de Mme Sibel ARSLAN du Groupe socialiste et de moi-même. Et il en va de même pour deux observateurs de l'OSCE. Notre collègue M. Søren SØNDERGAARD et également une socio-démocrate suédoise. Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous nous sommes retirés, Mme Sibel ARSLAN et moi-même ; nous ne voulions pas que le processus s'envenime davantage. Mais nous voulions avoir une délégation pleine et entière, pour ainsi dire. Je pense que nous ne pouvons pas accepter ce refus. Pour le reste, je suis d'accord avec tout ce qu'a dit M. Frank SCHWABE.

Et pour conclure, je voudrais attirer l'attention sur un point important qui n'a pas encore été abordé, à savoir le cas de Julian Assange. La semaine dernière, après neuf mois, un juge a rejeté tous les motifs d'appel par une procédure papier. Et plus que jamais auparavant une libération éventuelle de Julian Assange était envisageable. Je pense que le Conseil de l'Europe et la Convention des droits de l'homme ont vraiment un rôle à jouer à cet égard. J'espère, chers collègues britanniques, que si la Cour de Strasbourg est saisie, l'autorité de cette Cour sera respectée en Grande-Bretagne.

Je termine toutes mes interventions entre-temps au Bundestag depuis la semaine dernière en m'inspirant de Caton, *ceterum censeo, Assangem esse liberandum*, d'ailleurs je suis d'avis que Julian Assange devrait être libéré immédiatement.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Le prochain orateur est M. Damien COTTIER de la Suisse.

Monsieur COTTIER.

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Lorsque je suis arrivé au Conseil de l'Europe, les personnes qui étaient là depuis plus longtemps que moi m'ont dit : « Observer les élections est une des meilleures choses que nous faisons dans cette institution, une des choses les plus utiles » – « une des », je souligne, évidemment, il y en a de nombreuses autres. Et c'était vrai. Le Conseil de l'Europe se posait la question des impacts des crises actuelles qui traversent notre monde.

Sur l'observation électorale et en tant que président de la délégation suisse, j'aimerais remercier l'Assemblée parlementaire d'avoir proposé que cette conférence soit organisée à Berne. Elle a eu lieu les 9 et 10 mai. Vous y étiez, Monsieur le Président, vous l'avez ouverte avec le président du Conseil national suisse, avec le président du Congrès et avec la présidente de la Commission de Venise. Un grand nombre de personnes et d'organisations étaient représentées, les différents services du Conseil de l'Europe, le Congrès, la Commission de Venise, mais aussi d'autres organisations internationales comme l'OSCE, ODIHR, International IDEA, le monde académique, la société civile et de nombreux représentants de commissions électorales nationales de nos différents pays membres.

Il s'agissait de faire une réflexion sur la manière d'observer les élections dans ce monde qui est régulièrement en crise. Nous avons tous connu la pandémie, bien évidemment, qui a été très disruptive dans nos processus électoraux ; nous avons vu qu'un pays, la Türkiye, malheureusement, a été frappé par un tremblement de terre qui a posé des défis en matière d'organisation électorale ; malheureusement, un de nos membres, l'Ukraine, est soumis à une guerre qui rend difficile l'organisation d'élections ; et on connaît tous l'impact de la société digitale et maintenant de l'intelligence artificielle sur les processus électoraux.

Suite à des débats constructifs pendant deux jours, cette conférence est arrivée à une conclusion, une déclaration finale que certains appellent la Déclaration de Berne et que je résumerai en deux mots : adaptation et anticipation. Il faut adapter nos processus électoraux à ce monde qui évolue et à ces crises, et il faut anticiper ces crises et se donner à l'avance des règles : comment est-ce que tel pays va réagir, tel processus va être adapté s'il devait y avoir une crise ? Ce sont des questions qu'il faut se poser avant que la crise intervienne.

Alors, concernant l'observation électorale, cela implique notamment que nos organisations adaptent leur manière de travailler. À l'époque, finalement, nous observions les élections sur un jour, avec un scrutin qui était principalement organisé sur du papier ; aujourd'hui, il y a de multiples formes possibles et, souvent, ce processus est beaucoup plus long – on parle même de cycles électoraux qui peuvent durer sur plusieurs mois ou années. Probablement qu'il faut que nous repensions nos méthodes de travail, la déclaration de principe, peut-être même le code de bonne conduite de la Commission de Venise. La Déclaration de Berne, à ce propos, nous donne une feuille de route qui nous permettra d'agir ces prochains temps et il serait souhaitable que notre Assemblée travaille sur un rapport spécifique qui donne un suivi à ces recommandations de Berne et peut-être une résolution de notre Assemblée.

Je termine, Monsieur le Président, en disant que notre Conseil peut certainement prendre le lead pour soutenir l'Ukraine dans l'organisation de ses premières élections après la guerre parce que ce sera un défi énorme pour ce pays ; notre Organisation, avec d'autres, peut l'aider à le faire et là aussi, la Déclaration de Berne donne quelques conseils en la matière et quelques pistes que nous pouvons suivre.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur COTTIER.

L'orateur suivant dans notre débat sera M. Ahmet YILDIZ de Türkiye.

Vous avez la parole.

M. Ahmet YILDIZ (Türkiye, NI): Monsieur le Président,

Je remercie tout d'abord les deux rapporteurs.

En mon absence lors de la prochaine législature, je souhaite à l'Assemblée parlementaire un suivi efficace des conclusions du sommet.

Tout d'abord, bien sûr, l'une des questions est la mise en œuvre des verdicts de la Cour européenne des droits de l'homme. L'Assemblée parlementaire devrait réfléchir à ce qu'il convient de faire, comme je l'ai soulevé aujourd'hui au sein du Bureau, si le Comité des Ministres continue à appliquer de manière sélective les arrêts de la Cour.

Aujourd'hui, la réponse de la Secrétaire Générale ne m'a pas semblé efficace ; elle a dit que certaines décisions étaient difficiles à mettre en œuvre politiquement pour certains pays. Il s'agit donc d'une approche sélective et discriminatoire de la part du Comité des Ministres.

En ce qui concerne les élections en Türkiye, je suis fier de la maturité et de la sagesse du peuple turc, des électeurs turcs. Le taux de participation est exemplaire et l'Assemblée devrait en être fière.

Le déroulement des élections a été presque parfait, malgré les dégâts causés par le tremblement de terre. Ces élections turques ont constitué un grand pas, un pas exemplaire après la conférence de Berne sur les élections pendant la crise. Elles sont donc exemplaires à bien des égards.

Je ne suis pas d'accord avec certains commentaires :

Le cadre juridique d'un pays peut être différent de celui d'autres pays, tout comme l'environnement.

Il en va de même pour la répartition des tâches entre les organes électoraux. Cela ne signifie pas qu'elle est moins efficace que d'autres.

Jusqu'à présent, le taux de participation, quel que soit le résultat, prouve que le peuple turc et le gouvernement, les autorités, se soucient des élections plus que quiconque.

En ce qui concerne les critiques formulées par certains collègues, notamment allemands, qui affirment que l'environnement n'était pas bon et qu'il y avait des craintes.

Je dois leur rappeler que le taux de participation aurait pu être meilleur si les autorités allemandes avaient autorisé l'installation de bureaux de vote dans certaines villes, comme nous l'avions demandé. Malheureusement, elles ont limité les choses : dans certaines villes, dans certaines régions, les citoyens turcs n'ont pas pu voter.

Je pense donc que le peuple turc et les électeurs turcs méritent d'être félicités pour le déroulement des élections.

En ce qui concerne l'environnement électoral et la situation générale, nous en avons discuté au sein de la commission de suivi. Nous avons également quelques contre-questions valables à ce sujet.

En fin de compte, je pense que les rapporteurs et les membres de la commission ad hoc, nous avons eu quelques problèmes mineurs à ce sujet. Nous les avons résolus dans un esprit de coopération et de dialogue.

D'autre part, concernant l'accident dans la mer Égée, sur la côte grecque, nous avons un proverbe turc qui dit que certains accidents arrivent quand on les prévoit.

Malheureusement, nous avons soulevé cette question à plusieurs reprises. Elle n'a pas été traitée efficacement par les autorités de l'UE. J'espère qu'à partir de maintenant, notre commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, notre Assemblée et les autorités de l'UE seront plus attentives à cette question.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci.

Je vous ai accordé quelques secondes supplémentaires parce que c'est votre dernière apparition dans notre hémicycle. Vous savez que nous apprécions beaucoup votre présence parmi nous.

L'orateur suivant dans le débat est Mme Hripsime GRIGORYAN, de l'Arménie.

Madame GRIGORYAN, vous avez la parole.

Mme Hripsime GRIGORYAN (Arménie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Plus tard dans la semaine, nous débattons de sujets très spécifiques dans le cadre de la procédure d'urgence, comme cela vient d'être mentionné, l'horrible guerre en Ukraine et la crise humanitaire dans le corridor de Latchine, qui est bloqué. Alors que nous sommes ici pour aborder les questions existantes, l'Azerbaïdjan a, il y a quelques heures, ouvert le feu en direction d'une usine métallurgique en cours de construction en Arménie avec la participation d'investissements étrangers.

Attention, chers collègues, pas au Haut-Karabakh, en Arménie. Il y a tout juste une semaine, le 13 juin, la partie azerbaïdjanaise a de nouveau ouvert le feu, précédée de fausses accusations contre l'Arménie, alors que nous avons déclaré que la construction de l'usine respecte pleinement les obligations internationales de l'Arménie et que les fausses inquiétudes de l'Azerbaïdjan visent simplement à entraver le développement économique de l'Arménie et les investissements étrangers.

Suite à cette fusillade, deux citoyens d'origine indienne travaillant sur la construction ont été blessés et ont subi des interventions chirurgicales. L'Azerbaïdjan fait preuve d'un mépris flagrant à l'égard de l'intégrité territoriale de l'Arménie, des droits de l'homme et du droit international, ce qui devrait attirer l'attention de la communauté internationale. Nous devons prendre des mesures pour freiner les ambitions expansionnistes de l'Azerbaïdjan et sa politique inacceptable de recours à la force pour atteindre ses objectifs.

Ironiquement, la protection de l'environnement a de nouveau été utilisée par l'Azerbaïdjan lorsque, pendant des mois, le corridor de Latchine a été bloqué par de soi-disant éco-activistes. Et ce qui est arrivé à leurs revendications environnementales, c'est qu'ils ont cessé de protester après l'établissement d'un point de contrôle illégal sur le corridor à la fin du mois d'avril. Je ne fais aucun commentaire à ce sujet.

Il y a quatre jours, le 15 juin, la partie azerbaïdjanaise a procédé à une nouvelle provocation. Un groupe de soldats azerbaïdjanais a tenté d'installer un drapeau sur le territoire arménien. Comme le montrent les images tournées sur place, les forces russes de maintien de la paix les accompagnaient. Il s'agit d'une affaire très sérieuse et l'Arménie a demandé une enquête pour comprendre les circonstances de cette provocation. Utilisant cette provocation comme alibi, l'Azerbaïdjan a complètement bloqué la circulation à travers le corridor pour faire comprendre que si auparavant la Croix-Rouge internationale pouvait transférer de la nourriture et des médicaments d'urgence, maintenant, la circulation est complètement arrêtée. Nous ne parlons donc pas d'une éventuelle crise humanitaire, mais d'une crise qui risque de se produire très bientôt si nous n'agissons pas.

Chers collègues, je crois que nous pouvons maintenant prendre des mesures décisives. Un comité présidentiel devrait se rendre dans le corridor de Latchine afin d'évaluer la situation sur le terrain. Nous devons envoyer un signal. Nous devons faire un pas, non pas pour le peuple du Haut-Karabakh, mais pour renforcer le fait que, alors qu'il y a la guerre en Europe, en Ukraine, aucun pays ne peut prendre l'avantage et

procéder à un nettoyage ethnique sous les yeux fermés ou occupés de chacun d'entre nous. Nous devons défendre nos valeurs pour protéger les droits de l'homme, pour protéger les gens lorsque leur vie et leur droit de vivre dans leur maison sont attaqués.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La prochaine oratrice est Mme Marie-Christine DALLOZ de la France.

Madame DALLOZ, la parole est à vous.

Mme Marie-Christine DALLOZ (France, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Messieurs les rapporteurs,

Chers collègues,

Mon propos se limitera au rapport de M. Frank SCHWABE, que je remercie pour la qualité de son travail.

Les élections législatives et présidentielles qui ont eu lieu en Türkiye en mai dernier, quelques mois seulement après les séismes très meurtriers ayant touché le sud du pays et le nord de la Syrie, ont suscité un grand intérêt dans l'opinion internationale car les sondages laissaient envisager une possible alternance politique alors que ce pays est dirigé depuis vingt ans par M. Erdogan.

J'ai eu l'opportunité de me rendre à Ankara pour observer ces élections, pour le premier tour des élections législatives et présidentielles.

Il faut saluer tout d'abord la très forte implication des électeurs avec un taux de participation de 87 % pour les élections législatives et le premier tour de l'élection présidentielle, et 84 % pour le second tour de l'élection présidentielle.

L'accès aux bureaux de vote s'est fait dans le calme et la sérénité. Il n'y a eu aucune tension à déplorer. La polarisation et les invectives qui avaient pu marquer la campagne électorale n'ont pas engendré de perturbations le jour du vote. Les citoyens ont souhaité exercer leur droit dans un contexte respectueux des règles démocratiques et il faut s'en réjouir.

D'un point de vue organisationnel, tous les électeurs ont été soumis aux mêmes procédures, quel que soit le bureau de vote dont ils dépendaient.

Le processus électoral était très clair et la seule difficulté à laquelle les électeurs ont été confrontés était d'ordre pratique. La taille des bulletins de vote pour les élections législatives – un mètre de long – rendait le pliage complexe et la mise sous enveloppe compliquée.

Enfin, j'ai pu constater que le dépouillement a été effectué dans le respect des procédures électorales. De fait, les résultats n'ont pas été contestés.

Les séismes de février dernier avaient engendré des réactions de désarroi et de crispation face à l'inertie des secours. La campagne électorale parfois agressive avait laissé craindre une exacerbation des tensions.

Malgré ce contexte qui semblait incertain, la Türkiye a franchi cette double étape électorale de manière parfaitement régulière dans le processus électoral. À l'heure où certains États membres font face à un désintérêt durable d'une grande partie de leurs citoyens pour les élections, l'attachement de la société turque aux règles démocratiques électorales est à saluer.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci à vous, chère Madame DALLOZ.

L'orateur suivant est M. Samad SEYIDOV, de l'Azerbaïdjan.

Monsieur SEYIDOV, vous avez 3 minutes.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci, Monsieur le Président,

Nous sommes fiers de vous, Türkiye.

Nous sommes fiers de vous, Türkiye.

Vous avez fait un excellent travail pour la démocratie, pour l'avenir de la région, pour la stabilité, pour votre nation.

Vous êtes en mesure de gérer de nombreuses menaces qui, malheureusement, existent dans la région.

Il est vraiment très étrange qu'au lieu d'un soutien, nous voyions que vous faite l'objet de plusieurs critiques.

En tant que voisin immédiat de la Türkiye, nous avons pu constater à quel point les élections ont été difficiles, transparentes et ouvertes.

Les deux tours, en particulier le second, nous ont permis de comprendre que la Türkiye est sur la bonne voie : celle de la démocratie.

Aujourd'hui, la Türkiye a besoin du soutien de cette Assemblée, de la communauté internationale, car elle se trouve dans un contexte très difficile, après le terrible tremblement de terre. La Türkiye a fait ce qu'elle devait faire pour le Conseil de l'Europe, mais avant tout pour sa propre nation. Merci, Türkiye, pour cela.

Quelques mots pour mon collègue arménien : nous sommes très proches les uns des autres. Les négociations entre le Président de l'Azerbaïdjan et le Premier ministre, M. Nikol Pashinyan, se poursuivent.

La semaine prochaine, il y aura un nouveau cycle de négociations.

Avez-vous vu la rhétorique de mon collègue arménien ? Ils rêvent avec la terminologie du passé. Ils ne sont pas capables de penser à l'avenir : un blocus qui n'existe pas ; un soi-disant génocide qui n'est absolument pas à l'ordre du jour ; la fermeture du corridor de Latchine, qui est une opinion tout à fait erronée. Ce sont des provocations de l'Arménie, pas de l'Azerbaïdjan. Malheureusement, nous assistons à des hostilités, au lieu de comprendre où nous en sommes, dans quelle direction nous devrions aller, ce que nous devrions voir ensemble, directement, Azerbaïdjanais et Arméniens. Nous devrions penser à l'avenir.

Ils supplient les organisations internationales. Ils essaient de présenter l'Azerbaïdjan sous un mauvais jour. Ce n'est pas la bonne position. Avec de telles attitudes, vous n'êtes pas en mesure de parvenir à la paix.

Venez à nous. Venez dans la région. Soyez des Caucasiens. Ayez un peu de courage pour comprendre la nouvelle réalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SEYIDOV.

Le dernier orateur dans ce débat sera Mme Petra BAYR, de l'Autriche.

Vous avez la parole.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC): Merci beaucoup.

En tant que rapporteure générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, je voudrais profiter de l'occasion pour vous informer et partager quelques informations sur les progrès réalisés par l'Alliance parlementaire contre la haine.

Nous avons eu la possibilité de nous réunir en mai à Vienne, dans le nouveau parlement rénové, pour un séminaire au cours duquel nous avons eu l'occasion non seulement de nous pencher sur les causes profondes du racisme et de l'intolérance et d'apprendre comment les ONG travaillent pour donner plus de pouvoir à ceux qui sont ciblés par le racisme et l'intolérance, mais aussi d'apprendre comment la police peut, non seulement de manière très active et proactive, prendre en charge les signalements de cas de haine, mais aussi comment elle peut produire des preuves, des données ventilées, en prenant en charge ces signalements.

Des données qui sont très importantes pour nous permettre d'élaborer des politiques fondées sur des preuves pour lutter contre le racisme.

Nous avons également appris comment les institutions de médiation peuvent travailler pour renforcer et aider les victimes du racisme et de l'intolérance, et comment elles peuvent influencer la législation et la société dans son ensemble pour que le racisme n'ait plus sa place.

Enfin, nous avons eu la chance d'échanger avec Michael O'Flaherty, directeur général de l'Agence des droits fondamentaux, et nous savons depuis de nombreuses années, car nous recevons beaucoup d'informations et de données, que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne effectue un travail très similaire au nôtre et je pense que nous pouvons même favoriser les synergies à l'avenir, car nous traitons des mêmes questions et nous avons les mêmes valeurs et idées sur la manière de vaincre le racisme et l'intolérance.

J'aimerais également vous faire part de ma joie et de ma fierté de voir aujourd'hui huit signataires de la Charte européenne, de la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive.

Je voudrais vraiment encourager tous ceux d'entre vous qui sont intéressés par ce travail, non seulement à envisager de devenir membres de l'Alliance parlementaire contre la haine, mais aussi à demander à leurs partis, dans leurs pays respectifs, s'ils sont prêts à signer cette charte.

Je pense qu'il y a un travail d'interprétation à faire, parce que certains ont des problèmes avec une seule ligne, et nous essaierons de clarifier ce que cela signifie en réalité, et oui, je suis vraiment heureuse que ce soit un signe si fort aujourd'hui et je suis sûre que c'est aussi un pas en avant vers un monde où le racisme et l'intolérance n'ont plus d'espace. Mais nous aurons beaucoup d'autres personnes qui mériteront le prix Vigdís pour l'émancipation des femmes.

C'est l'avenir pour lequel nous travaillons.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame BAYR.

Je dois interrompre la liste des oratrices et orateurs. Les oratrices et orateurs inscrits qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer peuvent, dans les 4 heures, transmettre leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu. Cette transmission doit être effectuée par voie électronique.

Monsieur le rapporteur, vous avez 3 minutes pour répondre aux intervenants.

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président.

Vous êtes très généreux. Compte tenu du nombre d'interventions lors des élections en Türkiye, je pense qu'il serait plus juste que M. Frank SCHWABE ait le dernier mot, mais ce n'est pas à moi d'en décider. Ceci étant dit, j'appelle vraiment les amis azerbaïdjanais et arméniens à utiliser cette possibilité de débat d'urgence comme un moyen honnête d'avoir un dialogue orienté vers des solutions. Je vous souhaite donc bonne chance, chers amis.

Par ailleurs, je voudrais également attirer votre attention sur le fait que plusieurs membres de l'Assemblée ont été récemment empêchés de participer aux activités de l'Assemblée, y compris aux réunions des commissions, et je vous rappelle à tous que nos parlements ont l'obligation de rendre la participation possible et que cette obligation concerne également nos collègues qui sont suppléants.

Bien entendu, nous pensons à tous les prisonniers politiques qui sont aujourd'hui derrière les barreaux, tant au Bélarus qu'en Russie, et qui se sont battus pour les valeurs défendues par cette Assemblée, et nous appelons à la libération immédiate de chacun d'entre eux.

Enfin, j'adresse un discours de remerciement à Madame la Secrétaire Générale qui a annoncé que la semaine prochaine, les discussions sur l'établissement du registre des dommages en Ukraine commenceraient sous la forme d'un dialogue entre la partie néerlandaise et les représentants du Conseil de l'Europe, donc félicitations pour cela.

Je vous remercie de m'avoir permis de faire cette présentation et je vous souhaite à tous une semaine fantastique avec de grands débats et de grands résultats.

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Bien que le Règlement ne le prévoit pas, votre remarque était correcte : de nombreuses observations ont été faites au sujet des élections en Türkiye.

Monsieur SCHWABE, pourriez-vous dire quelques mots à la fin de ce débat ?

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC, Rapporteur): C'est très gentil, Monsieur le Président, mais ce n'est pas nécessaire. Je pense que tout a déjà été dit. En fin de compte, nous n'avons pas besoin d'examiner la situation régionale, bien qu'il y ait eu quelques recommandations. Il est certain que nous voyons la situation qui en résulte pour la Türkiye et pour d'autres pays également. La situation est difficile et nous nous référons vraiment à la situation du tremblement de terre et aux nombreux défis auxquels le pays a dû faire face.

Nous pouvons parler de la situation des réfugiés, mais ce n'est pas notre travail ici. Notre tâche consiste à surveiller les élections. Je voudrais vous rappeler que nous avons dit que nous pouvions voir la volonté du peuple dans le résultat des élections. Je pense qu'il est très clair que nous l'avons dit et, en même temps, ce n'est pas nouveau.

Nos rapports de suivi, les rapports de la Commission de Venise et les arrêts de la Cour montrent que la Türkiye n'est pas dans une situation qui nous permette d'être satisfaits de la situation démocratique qui y règne. Il est certain que pour remplir toutes les conditions nécessaires à des élections démocratiques, la Türkiye doit faire beaucoup plus, et nous nous référons au long rapport, vous pouvez le lire. Il est parfois très intéressant et je pense que nous pouvons vraiment apprendre beaucoup, pas seulement pour la Türkiye mais aussi pour nous-mêmes, sur ce que nous devrions faire en examinant l'observation des élections.

Merci beaucoup.

M. Stéphane BERGERON (Canada): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

À la fin des années 1980, le sociologue français Gérard Mermet a inventé un mot-valise très astucieux: la démocrature.

Selon la définition du ministère français de la Culture, il s'agirait d'un:

«régime politique qui, tout en respectant les règles formelles de la démocratie, notamment en matière d'élections, restreint les libertés publiques ou individuelles comme le fait une dictature».

En lisant les conclusions préliminaires de la mission internationale d'observation des élections législatives et présidentielles ayant eu lieu en Turquie, le mois dernier, on ne peut que conclure que, si ce pays n'est peut-être pas encore une démocrature à part entière, elle semble de plus en plus s'orienter dans cette direction...

Commençons par les élections au premier tour.

Selon la mission internationale d'observation, les électeurs ont eu, lors du premier tour, «le choix entre de véritables alternatives politiques et la participation a été élevée».

La mission d'observation a cependant signalé que «le président sortant et les partis au pouvoir ont bénéficié d'un avantage injustifié, notamment par le biais d'une couverture médiatique biaisée».

Elle a ajouté que:

«les restrictions continues des libertés fondamentales de réunion, d'association et d'expression ont entravé la participation de certains politiciens et partis d'opposition, de la société civile et des médias indépendants au processus électoral».

La mission d'observation a fait des observations analogues au sujet du deuxième tour.

Notre collègue Frank Schwabe, chef de la délégation de l'APCE, a noté que le «second tour de l'élection présidentielle a désigné un clair vainqueur. Il s'est toutefois déroulé dans un climat qui, à bien des égards, ne favorise pas la tenue d'élections démocratiques.»

Dans cet esprit, l'analyste québécois en affaires internationales, M. François Brousseau, a écrit:

«si le décompte des voix, le jour même du vote, est (relativement) honnête et fiable en Turquie, tout ce qui entoure l'élection, les conditions générales de la démocratie – les médias d'opposition interdits ou marginalisés, l'absence forcée de plusieurs acteurs politiques, disqualifiés, voire jetés en prison par une justice "aux ordres", la censure sur Internet... font ressembler davantage le paysage politique turc à une démocrature.»

J'espère de tout cœur que ces situations éminemment préoccupantes ne constituent qu'une espèce de passage à vide pour la démocratie turque et que les institutions sauront préserver la république contre un glissement toujours plus marqué vers un autoritarisme qui cadrerait bien mal avec les valeurs défendues par cette auguste Assemblée, lesquelles ont été réaffirmées lors du Sommet de Reykjavik.

Mme Laura CASTEL (Espagne, GUE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Percy DOWNE (Canada): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Mme Nicole DURANTON (France, ADLE): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

J'ai pu participer à la mission d'observation électorale lors du premier tour des élections présidentielle et législatives en Turquie, âprement disputées, tant elles conditionnaient l'avenir du pays.

Les électeurs turcs ne s'y sont pas trompés puisqu'ils sont près de 89 % à s'être rendus aux urnes, ce dont on peut se féliciter. C'est le signe d'une réelle vitalité démocratique !

Sur le plan technique, ces élections ont été gérées avec efficacité. Toutefois, on ne peut que regretter les restrictions aux libertés fondamentales qui ont touché certains partis d'opposition ou la société civile durant la campagne. Les dispositions juridiques de la loi contre le terrorisme et celles relatives à la diffamation et l'injure ont permis au pouvoir en place d'exercer une pression constante sur le HDP, menacé de dissolution, et d'empêcher la candidature à l'élection présidentielle de M. Ekrem Imamoglu, le maire d'Istanbul.

C'est précisément dans le sud-est du pays, où le HDP fait les scores les plus importants, que se trouvent une grande partie des 861 bureaux de vote déplacés moins d'une semaine avant le jour du scrutin, à la suite du tragique séisme qui a fait plus de 50 000 morts en Turquie et en Syrie. On peut regretter les efforts limités des autorités pour permettre aux personnes déplacées de voter.

Je voudrais également évoquer la situation des journalistes en Turquie. Bien que la liberté d'expression et la liberté des médias soient inscrites dans la constitution, les dispositions du code pénal, et notamment celles de la loi contre le terrorisme, empêchent les journalistes de travailler sereinement. Les risques d'arrestation et de poursuites les poussent à l'autocensure. On peut également regretter la forte polarisation des médias. Les médias publics ont affiché un parti pris évident en faveur de M. Erdogan, alors que les médias privés ont fait preuve de partialité dans le reportage, en assurant une couverture majoritairement négative de celui-ci.

Les difficultés observées lors de ces élections ne sont que le reflet de la dérive autoritaire du régime que nous observons depuis plusieurs années. Je souhaite que nous puissions continuer à travailler avec la Turquie et la société civile turque pour préserver la démocratie, l'État de droit et des libertés fondamentales dans ce pays. Nous fêtons cette année les 100 ans de la République de Turquie. Je forme donc le vœu qu'à cette occasion, le Président Erdogan travaille à rassembler son peuple autour des valeurs qui sont les nôtres.

M. Mehmet Mehdi EKER (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Yunus EMRE (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Mme Christiana EROTKRITOU (Chypre, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Rafael HUSEYNOV (Azerbaïdjan, ADLE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Mme Parvin KARIMZADA (Azerbaïdjan, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Sir Edward LEIGH (Royaume-Uni, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Didier MARIE (France, SOC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Les élections présidentielle et législatives des 14 et 28 mai 2023 ont été marquées par les suites du séisme qui a touché la Turquie et la Syrie. Je voudrais ici saluer la mémoire des victimes.

Ces élections marquent l'attachement des électeurs turcs à la démocratie qui se sont massivement rendus aux urnes. L'abaissement du seuil électoral de 10 à 7 % a été un des points positifs de ces élections législatives.

La campagne électorale a été marquée par des débats intenses sur des questions cruciales pour la société turque, tant les deux principaux candidats à l'élection présidentielle présentaient deux projets de société bien différents.

Depuis 2015, la dérive autoritaire du régime est marquée par une répression constante que subissent les membres de l'opposition, notamment les membres du HDP. La liberté de la presse est également limitée, les médias publics étant majoritairement favorables au parti au pouvoir.

A cet égard, j'appelle le gouvernement turc à respecter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme et, en particulier, à libérer Osman Kavala. Les engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement à Reykjavik doivent avoir des effets concrets !

Le financement des campagnes électorales est peu réglementé, et ce malgré les recommandations du GRECO.

Le plafonnement des dépenses, le renforcement de la transparence et une amélioration du mécanisme de surveillance sont autant de mesures qui devraient être mises en œuvre pour les prochaines élections.

Après le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul, la situation des femmes dans le pays inquiète. Alors que certaines candidates ont signalé avoir subi ou craint un harcèlement fondé sur le genre durant la campagne, leur sous-représentation en politique montre que de nombreux efforts restent à faire.

Par ailleurs, je constate qu'avec la dégradation de la situation économique en Turquie, le sort des réfugiés syriens a, pour la première fois, été au cœur des débats durant la campagne électorale. Sur ce sujet, la Turquie devra continuer d'honorer ses engagements envers le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Enfin, cette élection doit permettre d'ouvrir une nouvelle ère, qui passe en particulier par un apaisement durable des relations avec la Grèce et avec Chypre. Cet apaisement est essentiel pour la paix, la sécurité et la prospérité dans la région.

Je forme le vœu que le nouveau gouvernement turc s'engage réellement dans cette voie, au bénéfice de nos valeurs communes et de l'ensemble de l'Europe.

Mme Yevheniia KRAVCHUK (Ukraine, ADLE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur SCHWABE.

Le débat est clos.

Le Bureau a proposé des renvois aux commissions pour ratification par l'Assemblée. Elles figurent dans le Doc. 15791 et dans l'addendum 2.

Il n'y a pas d'objection aux saisines des commissions proposées ?

Il n'y en a pas. Les saisines sont donc approuvées.

Je propose maintenant que les autres décisions du rapport d'activité soient ratifiées. Y a-t-il des objections ?

Je n'en vois pas ; elles sont donc approuvées.

Cela nous amène au point suivant de notre ordre du jour. Il s'agit des questions à Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

Je rappelle à l'Assemblée que les questions doivent être limitées à 30 secondes. Les collègues doivent poser des questions et non faire des discours.

Avant de donner la parole, je voudrais féliciter notre Secrétaire Générale pour les résultats du Sommet de Reykjavik. Vous avez déployé beaucoup d'efforts pour y parvenir et le résultat, la Déclaration de Reykjavik, est un résultat qui, je pense, satisfait à la fois le Comité des Ministres et notre Assemblée, ce qui est tout à fait unique.

Nous passons maintenant aux questions des groupes politiques. La parole est à M. Frank SCHWABE, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Vous disposez de 30 secondes.

Question time: Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secretary General of the Council of Europe

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Je vais comptabiliser mes secondes mais merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Secrétaire Générale,

Je dois vous demander quelque chose à propos de la Türkiye. Vous pouvez imaginer de quoi il s'agit. Les élections ont eu lieu et, comme je l'ai déjà dit, quel que soit le président, l'ancien président est redevenu président, mais il reste à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et il y a un arrêt pour lequel nous avons déjà entamé une procédure au titre de l'article 46.4. Quels sont les projets du Comité des Ministres ? Quels sont vos projets quant à la manière de poursuivre cette procédure ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SCHWABE.

Madame la Secrétaire Générale.

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Merci beaucoup pour cette question qui, bien sûr, est en quelque sorte la suite du débat que vous avez eu jusqu'à présent.

Permettez-moi de commencer par une réponse générique : l'exécution des arrêts de la Cour et des arrêts définitifs de la Cour n'est pas un plaidoyer en faveur de l'État défendeur, c'est une obligation en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme.

Je peux seulement dire que les développements jusqu'à présent, le dernier concernant la décision de la Cour d'appel régionale à la fin de ce mois de décembre qui a confirmé la décision antérieure du tribunal d'Istanbul condamnant M. Kavala à la prison à vie, ne tiennent pas compte de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Et, bien sûr, le fait que la décision ait fait l'objet d'un appel laisse encore une certaine marge de manœuvre pour trouver une mise en œuvre de bonne foi des arrêts de la CEDH et de la Grande Chambre.

Comme vous le savez, et vous le mentionnez, ce n'est que la deuxième fois que l'article 46.4 est déclenché, et dans ce cas particulier, c'est d'une manière spéciale parce que dans les cas de recherche précédents, les arrêts étaient déjà en cours d'exécution. Dans le cas présent, nous n'en sommes pas là. Le Comité des Ministres, lors de ses réunions régulières, chaque réunion régulière des suppléants, considère cette question comme un point régulier de l'ordre du jour et lui accorde donc la plus grande importance. Il y a un certain nombre de choses - je ne vais pas les énumérer ici - mais il y a aussi les membres distingués de l'Assemblée parlementaire qui ont rencontré M. Kavala, et à différents niveaux nous envoyons le message que cela doit être exécuté mais jusqu'à présent, nous n'y sommes pas parvenus.

La dernière révision par le Comité des Ministres a eu lieu ce mois-ci et la résolution intérimaire demande au Comité des Ministres et au Secrétariat de préparer les prochaines étapes possibles. À ce stade, le Secrétariat est donc chargé de présenter des propositions d'ici juillet, après quoi le Comité réexaminera l'affaire si rien ne change lors de la prochaine session.

Je ne peux qu'appeler à la libération immédiate de M. Kavala car c'est ce que demandait la CEDH, et je ne peux que déplorer profondément que M. Kavala soit toujours en prison et que nous n'en voyions pas encore le résultat pour l'instant. Mais nous savons que cette procédure a une façon très claire de se dérouler si l'arrêt n'est pas exécuté, nous devons certainement prendre des mesures beaucoup plus importantes et cela peut aussi concerner l'Assemblée parlementaire.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS, de Lituanie, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Monsieur ZINGERIS, vous avez 30 secondes.

M. Emanuelis ZINGERIS (Lituanie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Madame la Secrétaire Générale,

Il y a eu beaucoup de soutien suite au Sommet de Reykjavik et une nouvelle initiative a été proposée, celle du registre des dommages. Elle a finalement été adoptée et je pense que c'est un premier pas vers la création d'un tribunal spécial.

J'ai deux questions très brèves. La première question porte sur la manière dont vous envisagerez à l'avenir les étapes à franchir entre le registre et le tribunal spécial. Comment pouvons-nous concrétiser ce projet du registre des dommages à La Haye ? Et merci de l'envisager, bien sûr.

La manière dont nous allons procéder pour initier ce projet au sein du tribunal spécial mondial doit bien sûr être réalisée au sein des Nations Unies.

La deuxième question concerne les travailleurs qui travaillaient ici et l'ancien personnel russe, s'il vous plaît.

Je vous remercie, Madame.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Madame la Secrétaire Générale, chacun dispose de 30 secondes.

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Je commencerai par le registre, et je remercie tout le monde. En effet, nous avons proposé le registre, mais je pense qu'il faut remercier un très grand nombre de personnes pour avoir pris cette décision et la réunion des parties de la semaine prochaine poursuivra certainement ce travail.

Quel est le lien entre le registre et le tribunal spécial sur le crime d'agression ? Le lien exact est la responsabilité. Les deux sont donc liés à la responsabilité de la Fédération de Russie pour la guerre d'agression et toutes ses conséquences. Je les considère donc comme complémentaires, car je pense que l'objectif de l'éventuelle création du tribunal spécial sur le crime d'agression est de combler le fossé qui, à l'heure actuelle, est difficile à combler en ce qui concerne le crime d'agression qui est, comme on l'a souvent dit, la mère des crimes, pour de nombreux autres crimes qui ont été commis et qui continuent d'être commis en Ukraine.

Mais il s'agit de deux lignes d'action distinctes, je dirais, en matière de responsabilité. Le registre est en fait une mesure urgente que nous avons dû prendre pour permettre l'enregistrement des dommages civils, afin de ne pas être perdus si le processus d'établissement du registre dans le cadre du traité prenait trop de temps. La façon dont nous l'avons établi avec cet accord partiel élargi était donc une bonne façon de contrer et de gagner du temps à cet égard.

Mais le registre n'a de sens que dans le cadre d'un mécanisme d'indemnisation plus large qui doit être décidé par la communauté internationale, et en effet nous avons fait ce premier pas en tant que précurseurs, et nous sommes prêts à jouer notre rôle en travaillant sur deux autres étapes, la prochaine étant un mécanisme complet pour cela, qui est une commission d'indemnisation et un fonds d'indemnisation.

Nous sommes donc prêts à y participer, mais il est certain que la décision doit être prise dans le cadre d'une conférence beaucoup plus large, si vous le souhaitez.

En ce qui concerne le tribunal spécial, comme nous l'avons souvent dit, nous sommes également prêts à y participer. Il a été discuté au sein de cette Assemblée parlementaire, il a été discuté par le Comité des Ministres, il a besoin d'un plus grand soutien, il a besoin de vous et j'espère que vous allez dans cette direction et j'espère que tous les efforts qui sont investis dans ce domaine par les différentes parties, à commencer par l'Ukraine mais aussi par d'autres, aboutiront à la tenue d'une conférence des personnes qui souhaitent mettre en place le tribunal spécial sur la guerre d'agression.

Mais il s'agit là de deux choses distinctes.

Passons maintenant aux conséquences de l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe. Là encore, cela pourrait être très long, mais permettez-moi de rester très précis. Lorsque nous avons traité cette question en mars 2022, il y a eu des conséquences juridiques, financières et institutionnelles. Dans ce cadre, bien sûr, les membres du personnel du Conseil de l'Europe qui, selon la règle, n'ont que la nationalité de la Fédération de Russie doivent quitter l'organisation parce qu'ils ne satisfont pas à l'exigence d'être ressortissants d'un État membre du Conseil de l'Europe.

Cependant, notre règlement actuel, qui est en place, prévoit que cette exigence est examinée au moment de l'embauche et pas plus tard. Ainsi, en partant de ce principe et en adoptant une approche globale des conséquences juridiques, financières et autres pour le Conseil de l'Europe, j'ai – en vertu du statut, il incombe à la Secrétaire Générale de proposer – proposé l'approche que vous connaissez afin que tous ceux qui n'ont que la nationalité de la Fédération de Russie partent immédiatement, pour ceux qui avaient un emploi à très court terme ou un autre type d'emploi avec le Conseil de l'Europe, cela aurait pu être arrêté immédiatement. Pour ceux qui ont des contrats à durée déterminée, ils sont peu nombreux à travailler encore, et d'ici la fin de l'année, ils partiront tous parce que s'ils postulent à nouveau pour le poste, ils ne seront pas éligibles pour le poste. Quant aux nombreuses personnes qui travaillent encore avec nous, elles ont une double nationalité et, en ce sens, elles satisfont à l'exigence d'être ressortissant d'un État membre.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

La parole est à Mme Yevheniia KRAVCHUK, de l'Ukraine, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Madame KRAVCHUK, vous avez 30 secondes.

Mme Yevheniia KRAVCHUK (Ukraine, ADLE, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Madame la Secrétaire Générale, ma question sera très pratique et précise. Quand pensez-vous que le premier citoyen ukrainien pourra déposer une demande à La Haye pour ce registre des dommages ? Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une première étape. Nous devons nous assurer que ces demandes d'indemnisation seront réglées un jour ou l'autre, et de préférence le plus tôt possible.

Quelles seraient donc les mesures pratiques à prendre pour mettre en place ce mécanisme global, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des actifs russes ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame.

Madame la Secrétaire Générale, la parole est à vous.

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): J'espère que ce moment arrivera bientôt.

Nous y travaillons vraiment, pour que le registre des dommages devienne opérationnel très bientôt. Cela peut prendre deux ou trois mois, mais j'espère que les Ukrainiens pourront déposer leurs demandes non seulement à La Haye, mais aussi dans les antennes du ministère des Affaires étrangères, dans un bureau du registre des dommages à Kiev. J'espère que les gens pourront choisir le meilleur endroit où déposer leur demande.

Pour ce qui est de l'état d'avancement des activités, je crois qu'il a été mentionné que j'ai convoqué la première réunion des parties la semaine prochaine.

Nous comptons actuellement 42 parties, y compris les États membres et l'Union européenne. Parmi eux, il y a tous les États membres du G7. Il y a également tous nos États observateurs qui pourraient être éligibles.

Je suis très heureuse que nous attendions également l'inscription de quelques autres parties au registre des dommages.

Bien sûr, j'aimerais lancer un appel, car c'est ce que je vais faire lors de mes prochaines réunions, à commencer par celle qui aura lieu dans deux ou trois jours, la Conférence sur le redressement de l'Ukraine (URC 2023) à Londres, et plus tard à New York, et demander que davantage de parties soient inscrites au registre des dommages. Le nombre que nous avons est vraiment très bon. Je pense que nous ne devrions pas cesser de chercher d'autres États membres pour rejoindre le registre des dommages.

La prochaine étape de cette réunion des parties est la nomination du directeur, car si nous voulons avancer sur le budget et d'autres sujets, le directeur doit être là. D'autres règles de procédure doivent également être décidées par les États parties, ce qui sera fait la semaine prochaine, le 27 juin 2023.

Ensuite, une autre réunion sera probablement convoquée. Tout dépendra de la rapidité avec laquelle nous pourrions travailler ensemble avant les vacances d'été.

Un événement marquant très important aura lieu le 11 septembre 2023 à Riga, en Lettonie, où nous tiendrons une réunion informelle des ministres de la justice et assurerons ensuite une autre réunion des parties au registre des dommages.

Nous espérons qu'à l'issue de cette réunion, et je suis sûre que la présidence lettone y aspire également, nous pourrions dire que le registre des dommages est ouvert aux candidatures.

J'espère que nous atteindrons bientôt la vitesse à laquelle nous travaillions avant et à laquelle nous travaillons maintenant ; que nous aurons bientôt ouvert le registre pour que les personnes puissent déposer leurs demandes.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Secrétaire Générale.

La dernière question au nom des groupes politiques est posée par Mme Laura CASTEL, de l'Espagne, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Madame CASTEL, vous disposez de 30 secondes.

Mme Laura CASTEL (Espagne, GUE, Porte-parole du groupe): Oui, merci, Monsieur le Président.

Madame la Secrétaire Générale,

Il est urgent de faire respecter la Convention des droits de l'homme.

Je parle bien sûr des cas de Demirtaş et de Kavala ou encore de Julian Assange. Mais il y a d'autres cas, comme celui de Dani Gallardo, condamné à quatre ans de prison pour avoir manifesté en faveur des prisonniers politiques catalans. Quatre ans de prison.

C'est pourquoi notre groupe se demande si le Conseil de l'Europe fera pression pour mettre fin à la persécution politique au sein des organisations.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame CASTEL.

Madame la Secrétaire Générale.

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Dans le cas que vous avez mentionné, bien sûr, nous suivons les développements après que la Cour suprême a décidé d'examiner les recours déposés contre les grâces accordées par le gouvernement aux dirigeants indépendantistes catalans emprisonnés.

Puisqu'il y a un appel, je ne peux que réitérer un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et n'exacerbent pas les tensions politiques pendant l'examen du pouvoir judiciaire. À cet égard, j'ai vraiment confiance dans l'indépendance du pouvoir judiciaire en Espagne. Il va sans dire que nous continuons à suivre l'affaire de très près.

Bien entendu, je ne peux pas commenter les décisions d'un tribunal, y compris la décision de la Cour suprême. De manière plus générale, je suis au courant de la reprise du dialogue sur la Catalogne. Je ne peux qu'encourager toutes les parties à rester engagées dans ce processus, qui peut être bénéfique pour tous.

Je pense que rien ne peut remplacer le dialogue de bonne foi, j'espère donc qu'il se poursuivra.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Secrétaire Générale.

Nous allons maintenant prendre trois questions regroupées, car nous manquons de temps.

La première question est posée par Mme Nigar ARPADARAI, de l'Azerbaïdjan.

Madame ARPADARAI, vous avez 30 secondes.

Mme Nigar ARPADARAI (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé.

Compte tenu de l'intérêt du Conseil de l'Europe pour les processus dans le Caucase du Sud et la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, je voudrais demander si le Conseil de l'Europe envisage de rétablir les liaisons de transport entre la région de Nakhchivan en Azerbaïdjan et le reste de l'Azerbaïdjan.

Permettez-moi de vous rappeler que le Nakhitchevan compte un demi-million d'habitants. Il a été isolé par l'Arménie pendant 30 ans. Toutes les infrastructures existantes sur le territoire de l'Arménie ont été détruites par la partie arménienne.

Cette question a été stipulée dans la déclaration trilatérale, mais malheureusement elle n'a pas été abordée par la partie arménienne.

Ma question est donc de savoir s'il existe des plans du côté du Conseil de l'Europe pour pallier cette situation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame ARPADARAI.

La question suivante est posée par Mme Hripsime GRIGORYAN, de l'Arménie.

Vous disposez également de 30 secondes.

Mme Hripsime GRIGORYAN (Arménie, SOC): Je vous remercie.

Madame la Secrétaire Générale, l'un des principaux résultats du Sommet de Reykjavik est la réaffirmation de l'engagement en faveur du système de la Convention et de la Cour, alors qu'un certain nombre de pays n'ont pas mis en œuvre les décisions des tribunaux, sapant ainsi la crédibilité du système de la Convention.

Parmi ces pays figure la décision de la mesure provisoire de la Cour sur le blocus du corridor de Latchine.

Ma question est donc la suivante : quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour garantir les droits des personnes et leur sécurité dans les zones de conflit, y compris le Haut-Karabakh, et pour veiller à ce que les décisions du tribunal soient mises en œuvre ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie de votre attention.

Je dois m'excuser auprès de Mme Eka SEPASHVILI, de Géorgie, car je l'ai oubliée sur la liste des orateurs.

Mme Eka SEPASHVILI va poser sa question au nom du Groupe des conservateurs européens.

Vous avez la parole.

Mme Eka SEPASHVILI (Géorgie, CE/AD, Porte-parole du groupe): Ce n'est pas grave.

Je vous remercie.

Nous saluons vivement la déclaration du Sommet de Reykjavik, surtout si l'on considère la guerre agressive de la Russie contre l'Ukraine, l'occupation continue des territoires géorgiens et d'autres conflits. À cet égard, le Sommet de Reykjavik a été une réussite.

Aujourd'hui, l'Organisation est confrontée à un manque de financement et de vastes processus de collecte de fonds sont en cours. À cet égard, nous sommes intéressés par le type d'activités et les domaines qui seront financés dans le cas de l'obtention de cette somme d'argent supplémentaire.

L'Organisation va-t-elle consacrer plus d'attention et de fonds aux activités de sensibilisation du public ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci. Encore une fois, je suis désolé.

Madame la Secrétaire Générale, pourriez-vous répondre à ces trois questions ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Merci beaucoup et merci d'avoir mentionné, une fois de plus, le sommet.

En effet, je pense qu'il s'agissait d'une vitrine pour montrer comment, lorsque nous organisons un événement important avec le plus grand rassemblement de nos dirigeants dans l'histoire du Conseil de l'Europe, nous avons également obtenu la plus grande couverture jamais obtenue avec plus de 1000 articles sur le sommet lui-même. Il est donc évident que plus nous fournissons d'informations et plus nous rendons notre travail attrayant, plus la couverture est importante.

Revenons aux questions qui ont été décidées lors de ce sommet. Il est clair que le sommet a été un succès. Il est clair que les dirigeants se sont réunis parce qu'il y avait un besoin urgent de traiter certaines questions essentielles, la question de savoir comment continuer à aider l'Ukraine mais aussi comment contrer le recul de la démocratie, comment donner plus d'importance au travail de la Cour européenne des droits de l'homme et au système de la Convention, comment relever les nouveaux défis ou ceux qui évoluent. Avec l'ambition qui est certainement présente dans la déclaration, il était clair qu'en proposant le budget, ce qui est mon devoir en tant que Secrétaire Générale, je devais aborder les priorités qui ont été présentées lors du sommet, et je devais également proposer le budget, qui est l'augmentation en termes réels. Cette augmentation figure dans le document-cadre que je viens de présenter aux députés. Il reflète en fait la déclaration et les priorités. C'est la structure qui a changé par rapport à ce que serait la structure d'un tel document sans ce document. Il est certain que le montant qui nous préoccupe et que j'ai promis dans ce document-cadre vise d'abord à répondre aux priorités, qui ont été signalées par nos dirigeants.

En ce qui concerne la campagne de sensibilisation du grand public, je pense que nous avons récemment commencé avec plusieurs points, y compris une présence accrue des États membres respectifs du Conseil de l'Europe. Je ne peux que répéter ici que je sais qu'un certain nombre de délégations le font dans leur pays et dans les parlements. Nous divisons également le public en sensibilisant à ce que nous faisons ici et à ce qui est important pour les citoyens de chacun d'entre nous, les 46 États membres. Il est certain que la sensibilisation est un élément important, surtout à l'ère numérique dans laquelle nous vivons et où les personnes veulent vraiment voir des informations en temps réel et des informations qu'ils peuvent facilement, si je puis dire, absorber. À cet égard, le Secrétaire Général adjoint travaille sur un projet de visibilité dans nos États membres.

En ce qui concerne la question de savoir comment instaurer la paix dans la région du Caucase, je peux simplement dire que le Conseil de l'Europe a proposé des mesures de confiance qui seraient importantes et relèveraient entièrement de la compétence de l'organisation. Je peux vous informer que trois cycles de ces mesures de confiance ont été menés à bien et que nous pensons que poursuivre dans cette voie serait, je dirais, la manière du Conseil de l'Europe de traiter les problèmes, de rétablir le dialogue et, plus particulièrement, la confiance entre les parties.

Maintenant, pour ce qui est de la manière de restaurer la paix sous différents angles, la route vers Nakhitchevan ou la paix au Haut-Karabakh, à savoir la restauration des droits au libre passage dans le corridor de Latchine, je peux vous dire que ce que je demande, de mon côté, c'est qu'une délégation de secrétaires de haut niveau, convenue avec les deux parties, se rende dans chacune d'entre elles. La visite en Azerbaïdjan a déjà eu lieu il y a deux ou trois semaines et celle en Arménie est prévue dans deux semaines.

L'objectif est de passer en revue toutes les questions pertinentes liées au Conseil de l'Europe et aux pays concernés, mais aussi de trouver un moyen de renforcer le dialogue et de rétablir la paix en Azerbaïdjan et en Arménie.

Je pense que le travail accompli récemment, et quelqu'un y a déjà fait référence, est très important. Je ne peux qu'encourager un plus grand dialogue, une plus grande écoute mutuelle et un plus grand travail commun sur les questions ouvertes. Les délégations qui se rendent dans les deux pays sont également là pour demander à chaque partie d'aborder les questions en suspens, comme les prisonniers de guerre, les personnes disparues, les cartes des mines et toutes les autres questions en jeu.

Je crois que, encore une fois, rien ne peut remplacer ce travail commun sur la paix. Il est certain que nous pouvons contribuer à ce que la partie principale et importante repose sur les dirigeants des deux pays. Je vois que les réunions ont lieu, mais les problèmes sont toujours là. Ils ne sont pas résolus, mais le problème ne date pas d'hier.

Pour terminer, vous vous souvenez que lorsque les deux pays ont adhéré, dans le passé, au Conseil de l'Europe, ils se sont engagés à trouver une solution pacifique aux questions importantes qui sont en jeu. Je ne peux que le rappeler car cela reste plus que jamais d'actualité. En particulier, alors que nous avons une guerre et une agression en bonne et due forme contre l'Ukraine, nous avons certainement besoin de résoudre davantage de conflits plutôt que d'en créer de nouveaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, chère Madame PEJČINOVIĆ BURIC, Madame la Secrétaire Générale.

Je dois maintenant interrompre la liste des questions.

Permettez-moi de vous remercier à nouveau pour votre dialogue fructueux avec notre Assemblée. Nous nous réjouissons de vous revoir dans cet hémicycle.

Nous allons maintenant entendre le discours du ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie, M. Péter SZIJJÁRTÓ. Après cette allocution, M. le ministre répondra aux questions de l'Assemblée.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, car vous avez l'habitude de vous adresser à notre Assemblée parlementaire.

Nous nous souvenons tout particulièrement de votre passage à la présidence hongroise du Comité des Ministres, il y a deux ans, de mai à novembre 2021. Vous êtes intervenu lors de nos sessions de juin et de septembre pour un échange de vues sur votre présidence à l'époque.

Le contexte est bien sûr très différent à plusieurs égards depuis 2021, comme nous le savons tous. Et nous sommes impatients d'entendre votre point de vue sur les défis actuels auxquels l'Europe est confrontée dans le contexte de la guerre d'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de la mise en œuvre des décisions du 4e Sommet.

Monsieur le Ministre, sans plus attendre, puis-je vous inviter à prendre la parole ?

Address: Mr Péter SZIJJÁRTÓ, Minister of Foreign Affairs and Trade of Hungary

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): D'accord, parfait, merci.

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale, chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues, de m'avoir permis de m'adresser à la session plénière de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

J'ai demandé cette opportunité pour deux raisons. Tout d'abord, je suis moi-même membre du Parlement hongrois depuis maintenant 22 ans ; j'ai donc un grand respect pour tous nos collègues parlementaires. Je sais très bien à quel point la légitimité démocratique est importante pour les politiques gouvernementales, et cette légitimité est assurée par un soutien stable du parlement.

La deuxième raison pour laquelle j'ai demandé cette opportunité, Monsieur le Président, est que je crois, et je crois toujours, à l'importance du dialogue et de la discussion, en particulier à une époque où nous devons faire face à tant de défis, comme vous avez eu la gentillesse de le mentionner. Actuellement, le Conseil de l'Europe est la plus grande plateforme en Europe offrant une chance de discuter des questions les plus urgentes qui se posent à notre continent bien-aimé. J'ai demandé cette opportunité, Monsieur le Président, même si je savais, même si je sais, que ce que je vais dire ici ne correspondra pas à l'opinion de la majorité des collègues de cet hémicycle. Je sais que beaucoup d'entre vous n'aimeront absolument pas ce que je vais dire maintenant, mais je crois que la démocratie consiste à confronter nos opinions, même si cette opinion appartient à la majorité ou à la minorité.

Bien entendu, je ne prendrai pas trop de votre temps car, une fois encore, ayant passé plus de 21 ans au Parlement, j'aimerais consacrer plus de temps aux questions et aborder les sujets qui vous préoccupent. En guise d'introduction, permettez-moi de dire que nous sommes 78 ans après la fin de la seconde guerre mondiale et qu'une guerre se déroule à nouveau sur notre continent, une guerre régionale qui a des répercussions mondiales. Je pense que la question la plus urgente aujourd'hui est de savoir si cette guerre restera une guerre régionale ou si elle deviendra une guerre mondiale. Actuellement, les répercussions sont mondiales et la question est de savoir si la guerre deviendra mondiale.

Soixante-dix-huit ans après la fin de la seconde guerre mondiale, je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que notre continent est confronté aux défis les plus graves en matière d'économie et de sécurité.

Nous sommes convaincus que les Européens ne sont pas responsables de la guerre en Ukraine. Nous sommes également convaincus que les Européens ne sont pas impliqués dans cette guerre. Certains dirigeants politiques sont certainement dans un état d'esprit de guerre. Ce n'est pas une question. Je reste persuadé que cette guerre en Europe n'est pas la guerre des peuples. Cette guerre en Ukraine n'est pas la guerre des peuples d'Europe. Tous les citoyens, tous les peuples d'Europe, paient le prix de cette guerre sous la forme d'une montée en flèche des prix de l'énergie, d'une inflation galopante, des prix des produits de base, des denrées alimentaires, etc.

La guerre a été lancée il y a un an et quatre mois, et pendant cette année et ces quatre mois, l'Europe n'a pas été en mesure de mener cette guerre à son terme. Nous n'avons pas réussi à parvenir à la paix au cours de ces 16 mois. Le risque d'escalade est plus sérieux que jamais. Malheureusement, notre compétitivité, en ce qui concerne l'économie européenne, est plus mauvaise que jamais. Que dire d'autre si l'on considère que nous devons payer le gaz sept fois plus cher qu'aux États-Unis ou l'électricité trois fois plus cher qu'en Chine, par exemple ?

Nous pensons, Monsieur le Président et chers collègues, et je suis presque sûr que nous aurons un débat difficile à la fin de l'introduction, mais nous pensons que l'Europe a commis deux erreurs majeures à cet égard : premièrement, nous nous sommes enfoncés de plus en plus dans la politique des sanctions et, deuxièmement, nous avons en quelque sorte accepté ou n'avons pas refusé l'invitation des États-Unis dans une compétition dont le nom est « qui aide le plus l'Ukraine », militairement parlant. Entrer dans une compétition avec la première superpuissance militaire du monde, en ce qui concerne le soutien militaire, était une démarche très illogique, sans oublier que depuis que la guerre se déroule en Europe, nous, les Européens, devons faire face aux impacts les plus graves.

Malheureusement, nous nous enfonçons de plus en plus dans une spirale très dangereuse, car plus l'Ukraine recevra d'armes, plus la guerre durera. Plus elle durera, plus il y aura de morts. Nous pensons que le devoir le plus important de la communauté internationale devrait être de sauver la vie des gens. Sauver la vie des gens n'est pas possible avec la guerre ; sauver la vie des gens n'est possible qu'avec la paix.

En ce qui concerne les sanctions, j'étais là pour discuter des questions relatives aux dix paquets de mesures qui ont été adoptés jusqu'à présent. J'étais là lorsque le premier paquet a été discuté. Je me souviens très bien des deux objectifs liés aux sanctions. Tout d'abord, les sanctions devaient mettre la Russie à genoux sur le plan économique. Le second objectif était que la Russie arrête la guerre. Nous sommes 16 mois plus tard, après l'introduction de 10 paquets de sanctions, et nous ne voyons aucun de ces deux objectifs se rapprocher. La Russie n'est absolument pas à genoux sur le plan économique et la guerre devient de plus en plus brutale.

Si vous regardez ce que les États-Unis ont fait, sur le plan économique, ils ont introduit l'IRA, l'Inflation Reduction Act, qui est une réglementation qui donne ouvertement, *ouvertement*, la priorité aux entreprises américaines par rapport aux entreprises européennes. Avec les sanctions, les entreprises européennes sont confrontées à de plus en plus de défis et d'obstacles économiques. Si vous placez ces deux éléments l'un à

côté de l'autre, il devient évident qu'en raison de la différence d'approche des réactions économiques à la guerre des deux côtés de l'océan, la compétitivité des entreprises européennes, et donc la compétitivité de l'économie européenne, est en train de décliner très fortement.

Chers collègues,

Nous, les Hongrois, sommes dans une situation très, très particulière. Nous sommes un pays voisin de l'Ukraine. Par conséquent, le risque d'escalade est le plus grave pour nous, voisins, car si une guerre s'intensifie, ce n'est pas à des milliers de kilomètres, mais dans notre voisinage direct pour la première fois.

Deuxièmement, je me tiens ici pour représenter une nation, chers collègues, une nation dont des membres meurent dans cette guerre, étant donné qu'une importante communauté hongroise vit en Ukraine : 150 000 personnes. Étant donné qu'ils sont citoyens ukrainiens, ils sont mobilisés dans l'armée ukrainienne et la plupart d'entre eux sont déployés sur la ligne de front. Malheureusement, beaucoup d'entre eux meurent. Nous ne voulons pas que d'autres Hongrois - nous ne voulons pas que d'autres personnes - meurent dans cette guerre. C'est pourquoi, une fois de plus, je voudrais souligner que le devoir le plus important de la communauté internationale aujourd'hui devrait être de sauver la vie des gens.

Monsieur le Président et chers collègues, nous voyons venir un autre impact très grave de cette guerre. Cette conséquence est que le monde sera à nouveau divisé en blocs. Si le monde est à nouveau divisé en blocs, c'est la pire nouvelle à laquelle nous puissions être confrontés. Nous, Hongrois, qui sommes situés en Europe centrale, savons ce que l'on ressent lorsqu'il y a un conflit entre l'est et l'ouest. Chaque fois qu'il y a eu un conflit entre l'est et l'ouest au cours de notre histoire, nous avons toujours été les perdants. Chaque fois qu'il y a une coopération civilisée, une division civilisée du travail, une façon civilisée de travailler ensemble entre l'est et l'ouest, c'est toujours une bien meilleure nouvelle pour nous qu'un conflit entre les deux. Plutôt que de diviser le monde en blocs, nous préférons la connectivité à l'avenir. La connectivité est basée sur le respect mutuel et vise des bénéfices mutuels. Malheureusement, certains effets renforcent et sont sur le point d'accélérer ce phénomène de division du monde en blocs, à savoir les efforts de certains de nos amis européens pour dissocier l'économie européenne des économies orientales.

N'oubliez pas que pendant de longues décennies, la croissance économique européenne a reposé sur une bonne combinaison, une bonne coopération entre les technologies occidentales hautement développées et les ressources naturelles bon marché et relativement faciles d'accès de l'est. Ces deux éléments, les technologies de l'ouest et les ressources naturelles de l'est, ont été combinés dans l'intérêt d'une économie européenne en croissance rapide. Aujourd'hui, c'est fini. Tout le monde le sait. Mais si nous dissociions l'économie européenne de l'économie chinoise, ce sera un coup dur pour l'économie européenne. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas découpler deux économies qui ont un volume d'échanges de 865 milliards d'euros en un an.

Sans parler du fait, chers collègues, que sur la base de décisions politiques, l'épine dorsale de l'économie européenne et l'épine dorsale de la compétitivité européenne, à savoir l'industrie automobile, doit devenir une industrie totalement nouvelle en passant par une série de changements révolutionnaires. Lorsque la stratégie de création de l'électromobilité en Europe a été débattue, ceux qui réfléchissent à cette question ont pensé à la manière dont les entreprises occidentales pourront construire de fantastiques voitures électriques à l'avenir, mais personne n'a pensé à qui fournira les batteries pour cela. C'est la première fois que dans une industrie européenne majeure, qui détermine la réussite de l'ensemble de l'économie européenne pour de nombreuses années ou décennies, nos entreprises européennes dépendent totalement des approvisionnements de l'est, que cela nous plaise ou non, que nous ayons le courage d'en parler ou non. Cette situation a été créée par des décisions politiques prises ici en Europe.

Chers collègues,

Nous considérons la coopération Europe-Chine et la division du travail entre l'est et l'ouest comme une chance, une opportunité, et non comme une menace ou un risque. En Hongrie, nous avons prouvé que si nous devenons un point de rencontre pour les investisseurs de l'est et de l'ouest, nous pouvons en tirer de nombreux avantages pour notre population.

Par conséquent, je pense qu'il serait bon qu'au lieu de découpler ici en Europe, nous puissions lancer un débat sur la manière de renforcer la connectivité et sur la manière dont nous, Européens, tirerons parti de la coopération Est-Ouest et du partage de la main-d'œuvre à l'avenir.

Monsieur le Président et chers collègues,

Je voudrais soulever une question concernant les éventuels impacts négatifs à long terme de la guerre en Ukraine, une question qui a été soulevée de plus en plus souvent par nos collègues africains, certains d'entre eux ayant posé la question de savoir ce qu'il adviendra des armes qui sont livrées à l'Ukraine. Qu'en adviendra-t-il ? Y a-t-il une garantie que ces armes n'apparaîtront pas dans certaines régions du monde qui sont fragiles et où une partie seulement de ces armes pourrait provoquer de terribles tragédies ? Ce n'est pas ma question. C'est la question des représentants de ces régions et de ces pays qui sont fragiles et qui peuvent être déstabilisés très facilement. Nous savons tous que dans ces régions fragiles, les conflits régionaux peuvent survenir très facilement. S'ils se produisent, l'extrémisme, la menace de la terreur et des flux supplémentaires d'immigration illégale seront lancés.

Chers collègues,

Monsieur le Président,

Ici, en Europe, je comprends que nous, les Hongrois, appartenons à une minorité lorsqu'il s'agit de notre position sur la guerre, sur la façon dont la guerre devrait être résolue et sur la façon dont nous devrions parvenir à la paix le plus rapidement possible. Croyez-moi, la guerre dépasse largement l'Europe et la région transatlantique. À l'échelle mondiale, la grande majorité des pays souhaitent absolument que la paix soit instaurée le plus rapidement possible. Nous, les Hongrois, croyons en cette grande majorité mondiale qui souhaite une fois de plus la paix le plus rapidement possible. Nous, les Hongrois, avons été constamment attaqués et soumis à des pressions, évidemment parce que nous avons défendu cette position. Je dois vous dire que, comme dans tous les cas, nous, les Hongrois, représenterons toujours une position hongroise à cet égard. Nous ne pouvons pas envisager ces questions sous l'angle de quelqu'un d'autre, mais uniquement sous le nôtre. Par conséquent, nous représenterons toujours l'intérêt national hongrois, qui est d'instaurer la paix dès que possible dans notre voisinage. Ce n'est pas seulement la position du gouvernement hongrois. Je voudrais le souligner à la fin de mon introduction, Monsieur le Président. Ce n'est pas seulement la position du gouvernement hongrois. C'est la volonté du peuple hongrois.

Nous avons organisé des élections un peu plus d'un mois après le début de la guerre. Le parti au pouvoir et l'opposition proposaient deux alternatives très claires. Nous, le parti au pouvoir, avons dit très clairement que si nous étions élus, nous ferions de notre mieux pour maintenir la Hongrie en dehors de la guerre afin de préserver notre sécurité et de contribuer à tous les efforts de paix et que nous ne participerions absolument pas à la livraison d'armes pour cette guerre. L'opposition a représenté, disons, la position du courant européen dominant. Le résultat des élections a été très clair : une victoire écrasante du parti au pouvoir, plus de députés que jamais, une plus grande majorité que jamais, plus de votes et plus de soutien que jamais. Plus des deux tiers des sièges du Parlement sont occupés par les partis gouvernementaux, résultat des élections qui ont eu lieu juste après le déclenchement de la guerre. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir de défendre nos intérêts nationaux. C'est pourquoi, en dépit de toutes les pressions et de toutes les attaques, et sachant que cette position n'est pas majoritaire en Europe, nous défendrons la paix dans notre voisinage et la nécessité de sauver des vies humaines.

Monsieur le Président,

J'apprécie vraiment l'opportunité qui m'est donnée de m'adresser à la plénière. Je suis plus qu'honoré de répondre aux questions de mes collègues parlementaires.

Une fois de plus, je vous remercie de m'avoir donné cette opportunité.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, de vous être adressé à l'Assemblée sachant que tout ce que vous dites ne sera pas nécessairement soutenu par l'Assemblée dans son ensemble.

En tant que parlementaire, vous y êtes préparé. Vous avez maintenant montré que vous étiez prêt à répondre aux questions de nos parlementaires.

Nous allons dans un premier temps donner la parole aux 5 représentants des groupes politiques.

La première question est posée par Mme Arta BILALLI ZENDELI, de Macédoine du Nord. Elle s'exprime au nom du Groupe des socialistes, démocrates et vert.

Madame BILALLI ZENDELI, vous avez la parole.

Mme Arta BILALLI ZENDELI (Macédoine du Nord, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de la Hongrie, il ne fait aucun doute qu'en adhérant au Conseil de l'Europe, la République de Hongrie a accepté les valeurs et les principes de l'Organisation. Mais récemment, des observateurs et des instances importants ont déclaré qu'il y avait malheureusement des lacunes en matière d'État de droit et de démocratie en Hongrie.

J'aimerais savoir ce que fait le Gouvernement de Hongrie pour résoudre les problèmes liés à l'indépendance du système judiciaire, aux restrictions imposées aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux restrictions imposées à la liberté des médias.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Monsieur le Ministre.

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Chers collègues, merci beaucoup pour votre question.

C'est un débat qui dure depuis 13 ans, depuis que nous sommes au gouvernement. Je dois vous dire qu'il s'agit de perceptions. Ce sont des perceptions qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Je peux probablement vous dire que la Hongrie est une démocratie où la liberté des médias, la liberté d'expression, la liberté judiciaire sont absolument garanties pour chaque individu et chaque communauté du pays. Nous en sommes fiers.

La raison pour laquelle ce débat dure depuis si longtemps est que le courant dominant en Europe ne peut digérer le fait que, depuis 13 ans, un gouvernement a remporté quatre élections consécutives avec une majorité des deux tiers, qui représente une approche conservatrice de droite, patriotique et chrétienne-démocrate, une approche anti-courant dominant, si vous préférez, et qu'il réussit.

Je pense que tant que nous serons au pouvoir et que nous aurons du succès, ces attaques et ces accusations se poursuivront. Une fois de plus, je tiens à vous assurer qu'en Hongrie, nous sommes absolument attachés aux valeurs dont cette organisation est si fière.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le Ministre.

La question suivante est posée par Mme Andrea EDER-GITSCHTHALER, de l'Autriche. Elle s'exprime au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Madame EDER-GITSCHTHALER, vous avez la parole.

Mme Andrea EDER-GITSCHTHALER (Autriche, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président,

Cher Monsieur le Ministre,

Je voulais vous poser une question sur la libération des passeurs en Hongrie. Maintenant, suite à votre discours, je dois déjà vous demander quelle est votre position sur la solidarité en Europe, sur les valeurs du Parlement européen et sur l'Europe ? Je suis un peu choqué par vos propos. Nous voulons tous la paix en Europe et nous soutenons tous l'Ukraine dans sa lutte. Mais ce que vous avez dit ; qu'il n'est pas sûr où vont les armes, cela m'a un peu choqué. Comment en êtes-vous arrivé à cette déclaration ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Monsieur le Ministre.

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Merci beaucoup pour votre question.

Je crois comprendre que nous représentons tous deux des pays qui ne livrent pas d'armes à l'Ukraine.

J'espère avoir bien compris.

Votre ministre de la Défense a eu une réunion très fructueuse et constructive avec notre ministre de la Défense, au cours de laquelle ils ont tous deux indiqué très clairement que nos deux pays n'ont pas livré d'armes à l'Ukraine et n'en livreront pas.

En ce qui concerne l'immigration et les trafiquants ou les passeurs, je dois vous dire que nous avons l'impression d'être un peu laissés à l'écart. Nous sommes situés à la frontière extérieure de l'Union européenne. Il est de notre devoir de protéger cette frontière, il est de notre devoir de protéger l'Union européenne également. Il est de notre devoir d'empêcher les migrants d'entrer.

L'année dernière, nous avons empêché 265 000 migrants de quitter la Hongrie et l'Union européenne.

Je regrette de devoir le dire, mais il serait préférable que vos gardes-frontières nous aident à protéger la frontière extérieure de l'Union européenne plutôt que de faire la queue à la frontière entre la Hongrie et l'Autriche. Nous, les Hongrois, avons dépensé environ 2 milliards d'euros jusqu'à présent pour protéger la frontière, y compris les coûts engendrés par les trafiquants emprisonnés en Hongrie.

Nous avons reçu un pour cent de cette somme d'argent de Bruxelles, alors quand nous parlons de solidarité, j'aimerais vous demander d'en tenir compte également. Le fait d'empêcher les migrants d'entrer en Europe, de contribuer à la sécurité de l'Europe, est un signe très clair de solidarité, que nous accomplirons à l'avenir avec fierté.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La prochaine question vient de M. Damien COTTIER, de la Suisse, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Monsieur COTTIER ?

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir des dialogues et de discuter de nos désaccords. Alors, merci d'être présent pour discuter de ces désaccords – mais ils sont profonds.

À l'époque, nous parlions de la situation des communautés LGBT dans votre pays qui sont sous pression ; aujourd'hui, le désaccord porte sur ce que veut dire la paix, parce que vous avez beaucoup parlé d'intérêts mais peu de valeurs. Cette Organisation porte des valeurs mais elle porte aussi les intérêts de l'Europe, parce qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'Europe de laisser un pays, la Fédération de Russie, envahir un autre pays – elle l'avait déjà fait partiellement d'ailleurs en Géorgie, puis en Crimée, puis maintenant sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine – parce que cela va déstabiliser notre continent.

Alors, au lieu de parler uniquement des intérêts et d'appels à la paix, est-ce que vous ne feriez pas mieux, Monsieur le Ministre, d'utiliser votre influence auprès de Moscou pour éviter que ce pays ne viole tous les jours le droit international par une guerre d'agression qui est illégale et ne commette des violations pratiquement quotidiennes des Conventions de Genève ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur COTTIER.

Monsieur le Ministre, la parole est à vous.

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Cher collègue, merci beaucoup pour votre question.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je pense qu'il n'y a pas de différence entre nous lorsqu'il s'agit de savoir ce que nous pensons de la guerre, car cette guerre doit être condamnée, comme nous l'avons fait dès le début et comme nous continuons à le dire.

La question est de savoir à quelle vitesse cette guerre peut ou doit se terminer et comment nous pouvons sauver la vie du plus grand nombre possible de personnes.

C'est pourquoi je voudrais vous dire que je continue à croire qu'il est important de garder les canaux de communication ouverts, car si nous ne les gardons pas ouverts, cela signifierait pour moi que nous abandonnons l'espoir de paix et c'est quelque chose que nous ne voudrions pas faire.

Lorsqu'il s'agit de nos interactions avec nos homologues russes, nous disons toujours très clairement que cette guerre est néfaste pour nous, qu'elle a des répercussions très négatives et néfastes sur la Hongrie et qu'elle nous met face à de nombreux défis. Il serait donc dans notre intérêt que cette guerre prenne fin le plus rapidement possible.

Je pense donc que nous n'avons pas de différence sur ce que nous pensons de la guerre elle-même, mais nous en avons certainement une sur la façon dont nous envisageons de mettre fin à la guerre le plus rapidement possible.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Le prochain orateur est M. Thibaut FRANÇOIS, de la France, au nom du Groupe des conservateurs européens.

Monsieur FRANÇOIS, la parole est à vous.

M. Thibaut FRANÇOIS (France, CE/AD, Porte-parole du groupe): Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Le Pacte européen sur la migration et l'asile présenté par la Commission de Bruxelles a pour ambition annoncée de remédier aux failles de la politique d'asile européen en organisant, je cite, « la gestion de l'asile ». *In fine*, ce pacte n'aura pour seule conséquence que d'organiser la récupération sans condition de clandestins en mer Méditerranée et de dispatcher ces clandestins de manière autoritaire dans tous les États membres de l'Union européenne, cela faisant donc une part belle aux passeurs et trafiquants d'êtres humains et cela transformant l'agence Frontex en une simple hôtesse d'accueil de migrants.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser la position de la Hongrie sur ce funeste pacte migratoire ainsi que sur les enjeux qu'il représente pour les autres pays européens ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci Monsieur FRANÇOIS.

Monsieur le Ministre.

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Cher collègue, merci beaucoup pour votre question.

Je pense qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important et d'un des principaux défis qui nous attendent en Europe. Votre question me donne l'occasion de préciser que nous faisons une distinction claire entre les réfugiés et les migrants, parce que nous, en Hongrie, sommes dans le voisinage de l'Ukraine, dans le voisinage de la guerre.

Jusqu'à présent, nous avons accueilli plus d'un million, je tiens à le souligner, de réfugiés en provenance d'Ukraine. Nous avons permis à tout le monde d'entrer. Actuellement, 1 300 écoles et jardins d'enfants en Hongrie accueillent des enfants et des étudiants réfugiés. Nous encourageons les employeurs à embaucher les réfugiés qui viennent chez nous et nous leur garantissons un accès égal aux soins de santé et à l'éducation.

La question des réfugiés est donc totalement différente de celle des migrants. Et là, je pense que la principale distinction vient du droit international, et nous sommes tous d'accord pour dire que le droit international doit être respecté à cet égard également. En effet, le droit international dispose que si une personne est contrainte de quitter son domicile en raison d'une guerre ou de tout autre événement, elle a le droit de rester temporairement sur le territoire du premier pays sûr qu'elle atteint, pour autant que les raisons pour lesquelles elle a dû quitter son domicile existent et sont avérées.

Toutefois, le droit international ne prévoit pas que quiconque soit autorisé à choisir un pays dans lequel il souhaite vivre et à s'y rendre en violant les frontières d'une série de pays. Le « premier pays sûr » : il s'agit d'un concept qui doit être respecté.

En Hongrie, nous protégeons la frontière extérieure de l'Union européenne. Notre voisine est la Serbie. La voisine de la Serbie est la Macédoine du Nord, puis la Bulgarie, la Türkiye et les autres. Ce sont tous des pays pacifiques, et je tiens à souligner que personne n'a le droit, quelles que soient les circonstances, de violer les frontières entre ces pays, parce que ce sont des pays pacifiques. Personne n'est autorisé ni n'a le droit de violer une frontière entre deux pays pacifiques, parce qu'il s'agit d'une violation de la souveraineté de ces pays.

Par conséquent, nous, Hongrois, nous en tiendrons toujours à notre droit de décider souverainement qui nous autorisons à entrer sur le territoire de notre pays et à qui nous l'interdisons. Et nous ne pouvons pas laisser ce droit souverain qui est le nôtre être transféré à Bruxelles, à Berlin, à Paris, à Washington ou à n'importe quel autre endroit. Il s'agit d'une décision souveraine, qui appartient à un pays souverain, et il doit en être ainsi à l'avenir également.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le Ministre.

La dernière question au nom des groupes politiques est posée par M. George KATROUGALOS, de Grèce, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Monsieur KATROUGALOS, vous avez 30 secondes.

M. George KATROUGALOS (Grèce, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Ministre,

Si je vous ai bien compris, vous pensez que la guerre en Ukraine se terminera par une sorte de plan diplomatique.

J'aimerais vous demander si votre pays est prêt à proposer un tel plan, et quels en seront les principaux points, notamment par rapport aux programmes que nous connaissons déjà : le plan Draghi, la proposition chinoise, la proposition brésilienne.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur KATROUGALOS.

Monsieur le Ministre ?

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Mes chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver et vous remercie de votre question.

Vous avez raison, je veux dire, j'espère que vous êtes d'accord, et j'espère que j'ai raison. Vous pensez que cette guerre n'a pas de solution sur le champ de bataille ; cette guerre n'a de solution qu'autour de la table de négociation. Or, je ne représente pas une puissance mondiale qui serait habilitée à proposer des plans de paix. Il y a une chose que nous pouvons absolument faire, et je l'ai déjà fait.

Quelques jours après le déclenchement de la guerre, j'ai appelé le ministre Lavrov et le chef de l'administration présidentielle à Kiev, M. Yermak. Je leur ai dit à tous les deux que nous, les Hongrois, sommes toujours à leur disposition. La Hongrie est prête à fournir aux deux parties une plateforme, un lieu physique pour tout type de pourparlers, garantissant des règles du jeu équitables, la sécurité, la sûreté, l'équité. Je leur ai dit que je ne les appellerais pas une autre fois parce que je pense qu'il s'agit d'une question tellement sérieuse que si vous faites une déclaration une fois, vous devez vous y tenir. Et nous nous y tenons. Chaque fois que les deux parties ont besoin de nous, nous sommes là.

Ce qui est sûr, c'est que nous ne voulons pas que d'autres personnes meurent. Plus la guerre durera, plus il y aura de morts.

Par conséquent, pour nous, l'origine du plan de paix n'a aucune importance. Si le plan concerne la paix, je pense qu'il vaut la peine de l'examiner et d'en discuter.

J'espère donc que les deux parties trouveront l'occasion de le faire. Nous serons prêts à nous asseoir autour de la même table et à discuter de la manière de parvenir à la paix tout en respectant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le Ministre.

À présent, je vais donner la parole aux autres orateurs. Ils interviendront par groupes de trois.

La première question est posée par M. Samad SEYIDOV, de l'Azerbaïdjan.

Monsieur SEYIDOV, vous avez la parole.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous revoir ici.

Nous entretenons des relations très étroites avec la Hongrie.

L'Azerbaïdjan est très connu, non seulement pour ses projets pétroliers et gaziers, mais aussi, tout récemment, en 2022, pour la signature d'un nouveau projet d'énergie renouvelable avec la Géorgie, la Roumanie et la Hongrie.

Que pensez-vous, Monsieur le Ministre, de l'avenir de ces projets énergétiques ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SEYIDOV.

La question suivante est posée par Mme Elvira KOVÁCS de Serbie.

Madame KOVÁCS, vous avez la parole.

Mme Elvira KOVÁCS (Serbie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

C'est un plaisir de vous voir ici. En tant que représentante de la minorité hongroise vivant en Serbie, je suis le témoin des très bonnes relations entre la Serbie et la Hongrie. Je pense que c'est en partie dû au fait que la Serbie est constructive. La Serbie a compris que nos propositions constructives étaient les bienvenues.

C'est pourquoi j'aimerais vous poser une question sur les droits des minorités : comment pouvons-nous empêcher différents pays de retirer les droits des minorités déjà acquis et comment pouvons-nous garantir que les droits des minorités nationales peuvent également être exercés collectivement. Nous devrions parler de langage politique collectif, de droits à l'éducation, et pas seulement de droits individuels.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci.

La troisième question à laquelle vous êtes autorisé à répondre, Monsieur le Ministre, est posée par Mme Hripsime GRIGORYAN, de l'Arménie.

Madame GRIGORYAN, vous avez la parole.

Nous prendrons ensuite une troisième question de M. John HOWELL du Royaume-Uni.

M. John HOWELL (Royaume-Uni, CE/AD): Je vous remercie de votre attention.

Pouvez-vous me dire pourquoi votre pays a voté contre l'adhésion du Kosovo à cette Assemblée et ce qu'il faudrait pour que vous changiez d'avis ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Monsieur le Ministre, trois questions assez intéressantes et pas tout à fait liées.

À vous de jouer.

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Je peux donc vous assurer, Monsieur le Président, que les réponses ne seront pas non plus liées les unes aux autres.

Chers collègues, je vous remercie d'avoir soulevé ces questions importantes.

Tout d'abord, je voudrais remercier notre collègue de l'Azerbaïdjan, M. Samad SEYIDOV, d'avoir soulevé la question de la sécurité énergétique en Europe.

Nous sommes un pays enclavé au cœur de l'Europe, sans ressources naturelles significatives, du moins en ce qui concerne le pétrole et le gaz.

Par conséquent, nous dépendons des importations, nous dépendons des livraisons. Nous entendons, jour après jour, nos amis européens et américains nous demander de nous diversifier. Nous serions très heureux de le faire. C'est pourquoi nous avons conclu des négociations très fructueuses avec l'Azerbaïdjan sur le démarrage des livraisons de gaz de l'Azerbaïdjan à la Hongrie, et nous avons un point de vue politique commun selon lequel nous devrions passer un contrat atteignant un ou deux milliards de mètres cubes par an.

Mais la raison pour laquelle nous ne pouvons pas exécuter ce contrat maintenant est le manque d'infrastructure dans la partie sud-est de l'Europe. Tout le monde devrait comprendre que la question de l'approvisionnement en énergie n'a rien à voir avec la politique, ni avec l'idéologie, ni avec les goûts politiques. Il s'agit d'une question de réalité physique. Tant que le gaz peut être livré par gazoduc et non dans un sac à dos, l'infrastructure détermine les possibilités des pays en fonction de la géographie.

Lorsque nous avons soulevé cette question auprès de l'Union européenne en demandant des fonds européens pour moderniser les infrastructures dans la partie sud-est de l'Europe afin de pouvoir ajouter de nouvelles sources à notre bouquet énergétique national, la réponse a été que l'Union européenne n'est plus très heureuse de dépenser pour les livraisons de gaz parce que nous avons besoin de nouvelles énergies renouvelables.

D'accord, dans 25 ans. Nous savons donc ce qui se passera à ce moment-là. Mais la question est de savoir ce qui se passera d'ici là. Et lorsque nous demandons chaque jour de diversifier nos sources d'énergie et que nous affirmons clairement que la question de l'achat d'énergie à partir de différentes sources n'est pas une question de goût politique et que nous demandons une aide financière pour pouvoir ajouter de nouvelles sources et de nouveaux itinéraires de livraison à notre portefeuille énergétique, nous n'obtenons aucun soutien.

C'est pourquoi je pense que l'Union européenne a perdu sa crédibilité à cet égard et j'espère qu'avec nos amis roumains, bulgares, turcs et serbes, ainsi qu'avec la Grèce et la Slovaquie, nous serons en mesure de moderniser l'infrastructure énergétique régionale de manière à pouvoir ajouter des sources alternatives à notre approvisionnement en énergie.

Nous serons donc heureux d'accueillir cette année les premières livraisons en provenance d'Azerbaïdjan. Mais j'en viens à la question de Mme Elvira KOVÁCS. Merci beaucoup d'avoir soulevé cette question, Madame KOVÁCS. Je voudrais vous dire que nous sommes fiers de considérer les droits des minorités nationales comme des droits collectifs, comme des droits de communautés. C'est pourquoi nous sommes extrêmement reconnaissants aux autorités serbes, au Président serbe, au Gouvernement serbe d'accorder aux Hongrois de Serbie les droits dont vous bénéficiez.

La Serbie devrait être un modèle à cet égard, mes chers collègues. Un modèle. C'est pourquoi j'aimerais vous demander de prendre en considération le récent avis de la Commission de Venise. Je vous remercie, Monsieur CORLĂȚEAN, d'avoir coopéré avec nous sur cette question. Si l'on m'avait dit il y a huit ans que nous coopérerions avec la Roumanie sur les questions relatives aux minorités nationales, j'en aurais ri ; mais aujourd'hui, c'est une réalité. Je vous remercie donc pour votre coopération. La Commission de Venise a clairement indiqué que les règlements adoptés en Ukraine concernant les minorités nationales ne sont absolument pas conformes aux normes internationales en la matière. J'espère que cette plénière et cette institution feront de leur mieux pour garantir que tous les États membres ici présents respectent les règles et les normes internationales relatives aux droits des minorités nationales.

Notre collègue du Royaume-Uni a soulevé la question de notre vote concernant l'adhésion du Kosovo à cette Organisation. Je dois vous dire que nous, Hongrois, qui vivons dans le voisinage des Balkans occidentaux, sommes très intéressés par la paix et la stabilité dans cette région. Nous savons que l'une des conditions préalables les plus importantes de cette paix et de cette stabilité durables est le règlement du débat entre Belgrade et Pristina. En principe, nous soutenons toutes les initiatives qui nous rapprochent de la résolution de ce conflit et nous ne soutenons jamais aucune initiative dont nous pensons qu'elle ne nous rapprocherait pas.

Je pense que tant que ce débat entre Belgrade et Pristina est en cours de résolution, la candidature du Kosovo à une quelconque organisation internationale n'est pas utile. Je comprends que nous ayons un débat sur cette question, je respecte votre opinion et j'espère que vous respecterez la mienne également. Dès que le débat entre Belgrade et Pristina sera résolu, nous serons prêts à revenir sur cette question.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le Ministre.

Je peux maintenant autoriser les quatre dernières questions ; vous pourrez ensuite y répondre, et nous serons alors à court de temps.

La première question est posée par M. Titus CORLĂȚEAN, de Roumanie.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Un sujet relatif aux minorités nationales en tant que droits individuels selon les normes européennes.

Monsieur le Ministre,

Je souhaite soulever la même question que celle que je vous ai posée en septembre 2021.

Je souhaite savoir si la Hongrie et le Gouvernement hongrois adopteront finalement, après toutes ces années, les mesures appropriées pour assurer une véritable représentation des minorités nationales vivant en Hongrie, au sein du Parlement hongrois, en commençant bien sûr par les Roumains de souche, sachant que le système des porte-parole n'est pas un véritable système de représentation dans la réalité.

C'est quelque chose qui est demandé depuis plus de 30 ans par les Roumains de souche vivant en Hongrie, par l'État roumain en tant qu'État clé dans notre dialogue bilatéral, qui représente une norme européenne, et après l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de l'année dernière contre la Hongrie.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur CORLĂȚEAN.

La question suivante est posée par M. Yuriy KAMELCHUK, d'Ukraine.

Monsieur KAMELCHUK ?

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC): Je vous remercie.

Je tiens à vous rappeler qu'en 1956, plus de 2 600 Hongrois ont été tués et près de 20 000 blessés en Hongrie en l'espace de trois jours par l'armée soviétique du Kremlin. Peut-être vous attendiez-vous à ce que le même scénario se produise à Kiev. L'Ukraine est un bouclier de protection de la démocratie européenne. L'Ukraine fait partie des valeurs européennes et elle les défend toujours.

Pourquoi Budapest a-t-elle bloqué le prochain transfert de fonds européens pour la paix destiné à l'assistance militaire de l'Ukraine ? Pourquoi la Hongrie a-t-elle tenté de bloquer les sanctions antirusse ? Combien d'actifs russes ont été bloqués en Hongrie et quand avez-vous l'intention de les transférer pour reconstruire l'Ukraine ? Où est la réaction hongroise pour l'écocide contre l'Ukraine à Kakhovka ? Qui est à l'origine de la guerre en Ukraine ? Qui est responsable de la mort de tous les civils ukrainiens ? Et enfin, 11 défenseurs de l'Ukraine qui étaient détenus comme prisonniers de guerre par le pays terroriste qu'est la Moscovie se trouvent actuellement sur le territoire de la Hongrie. Comment cela est-il possible ? Et quand reviendront-ils dans leurs familles ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur KAMELCHUK.

Je donne la parole à M. Darko KAEVSKI, de la Macédoine du Nord.

M. Darko KAEVSKI (Macédoine du Nord, SOC): Merci Monsieur le Président, cher ministre des Affaires étrangères de Hongrie,

Le Bundestag allemand a voté une résolution qui reconnaît la langue, l'identité et la culture macédoniennes.

Cette résolution encourage la Macédoine du Nord à poursuivre les prochaines étapes du processus d'adhésion à l'UE.

En tant qu'État, le chemin de la Macédoine du Nord vers l'Union est soutenu par des progrès crédibles et tangibles.

Monsieur le Ministre,

Quelle action la Hongrie entreprendra-t-elle prochainement pour exprimer clairement son soutien à la Macédoine du Nord ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je ne vois pas M. Andrej HUNKO pour la quatrième question.

J'ai dit que nous en aurions quatre, donc la dernière : c'est M. Bernard FOURNIER qui va la poser.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Le dernier orateur est M. Bernard FOURNIER de la France.

Monsieur FOURNIER ?

M. Bernard FOURNIER (France, PPE/DC): Monsieur le Ministre,

Dans son rapport publié le 9 juin dernier, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe, GRECO, a appelé la Hongrie à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre la corruption à l'égard des personnalités exerçant de hautes fonctions politiques et de la Police nationale.

Quelle appréciation portez-vous sur ce rapport et quelles mesures entendez-vous prendre pour y répondre ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous répondre à ces quatre questions ?

M. Péter SZIJJÁRTÓ (Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie): Merci, chers collègues, pour vos questions.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question de M. Damien COTTIER, vous avez soulevé cette question il y a deux ans également et je pense que nous avons pu discuter du fait que nous avons appliqué deux systèmes différents en ce qui concerne la représentation des minorités nationales dans nos parlements. Dans notre cas, les 13 minorités reconnues sont représentées au parlement par l'intermédiaire de leurs porte-parole qui peuvent initier des règlements et des lois discutés par le parlement et il y a un droit préférentiel attaché à l'élection des représentants des minorités nationales. Un quart des voix suffit pour élire un membre d'une minorité nationale par rapport à l'élection d'une personne figurant sur la liste d'un parti qui se présente aux élections. Actuellement, la minorité allemande a pu franchir ce seuil de 25 % de votes préférentiels et est donc représentée par un membre du parlement, tandis que les 12 autres minorités sont représentées par des porte-parole. Je peux vous assurer que nous, Hongrois, sommes fiers de ces communautés nationales qui vivent en Hongrie et, pour preuve, nous avons multiplié par six le soutien budgétaire à ces minorités, par rapport au soutien budgétaire qui leur était accordé en 2010, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

En ce qui concerne la question de M. Yuriy KAMELCHUK, cher collègue, en 1956, mon pays a été envahi par l'Armée rouge soviétique. À l'époque, le monde occidental tout entier a regardé ce qui se passait à Budapest et en Hongrie, et tout type de soutien a été promis. Radio Free Europe a diffusé la plus grande « fake news » de l'histoire des médias, disant que les Américains étaient prêts à nous aider ; personne n'est venu nous aider et mon pays est resté sous l'occupation communiste jusqu'en 1990. L'ensemble du continent européen s'en est accommodé puisque, jusqu'en 1990, nous n'avons reçu aucun soutien, aucune voix ne s'est fait entendre pour dire que la Hongrie devait être un pays libre et souverain au même titre que les autres pays de l'Europe de l'Est.

D'autre part, en ce qui concerne les sanctions, cher collègue, je suis certain que vous savez parfaitement que la Hongrie n'a opposé son veto à aucun ensemble de sanctions jusqu'à présent au sein de l'Union européenne. Ce que nous avons également dit clairement, c'est que puisque le peuple hongrois n'est pas responsable de cette guerre, nous ne laisserons pas le peuple hongrois payer le prix de cette guerre. Par conséquent, en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en énergie, nous n'accepterons jamais de

sanctions qui la mettraient en danger car, comme je viens de le dire en répondant à la question de notre collègue de l'Azerbaïdjan, la question de l'approvisionnement en énergie est une question purement physique et n'a rien à voir avec les goûts politiques.

En ce qui concerne la Facilité européenne de soutien à la paix, mon cher collègue, je voudrais vous demander de nous aider. Votre agence de lutte contre la corruption a inscrit la plus grande banque hongroise sur la liste des sponsors internationaux de la guerre, sur la base de quatre mensonges. Vous savez quel genre de risque il y a à ce que la première banque d'un pays, qui détient les comptes de plus de trois millions de Hongrois, soit inscrite sur une telle liste d'une manière absolument injuste et mensongère. La seule chose que nous avons demandée aux autorités ukrainiennes pour nous permettre de faire passer la proposition au Parlement européen et à l'Union européenne concernant la facilité européenne pour la paix, c'est de retirer cette banque de cette liste où elle n'a rien à faire. Or, cette demande très simple n'a pas été entendue. Je voudrais vous demander de nous aider et de retirer la première banque hongroise de cette liste où elle figure de manière totalement injuste et nous serons alors ravis de revenir sur cette question.

En ce qui concerne les 11 prisonniers de guerre, mon cher collègue, je pense que c'est une bonne nouvelle qu'ils soient libres et qu'il y ait eu des discussions entre l'église et les organisations religieuses, où l'État de Hongrie n'était absolument pas impliqué. Sur la base de cet accord, ces personnes ont été libérées et elles sont libres de leurs mouvements en Hongrie et elles font ce qu'elles veulent. S'ils souhaitent entrer en contact avec les autorités ukrainiennes, ils sont libres de le faire, je peux vous le garantir.

En ce qui concerne la question de la Macédoine du Nord, cher collègue, la Hongrie est un partisan de l'élargissement de l'Union européenne. Nous savons tous que l'Union européenne a besoin des pays des Balkans occidentaux, car c'est la seule possibilité pour l'Union européenne de se développer, et nous en avons aujourd'hui grand besoin. L'Union européenne doit être plus grande, plus forte et inclure des pays au potentiel de croissance énorme, comme votre propre pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles les experts de mon ministère, payés par mon ministère, travaillent pour votre ministère des Affaires étrangères afin de faciliter cette procédure très compliquée qu'est l'intégration européenne. Vous pouvez être sûr que la Hongrie sera votre principal soutien à l'avenir en ce qui concerne votre intégration européenne, comme cela a été le cas pendant très longtemps lorsqu'il s'agissait de votre intégration à l'OTAN, et ce sera le cas maintenant, et nous considérons qu'il est dommage que vous ne soyez pas encore membres de l'Union européenne. Votre pays aurait dû être membre de l'Union européenne depuis hier et non pas demain avec les autres pays des Balkans occidentaux. Vous pouvez donc compter sur nous.

En ce qui concerne notre collègue français et votre question sur la corruption, vous savez que l'économie hongroise a enregistré un taux de croissance supérieur à la moyenne européenne au cours des dernières années. Je suis certain que nous sommes d'accord sur le fait qu'en cas de corruption systématique dans un pays, l'économie de ce pays ne peut pas atteindre un tel taux de croissance. L'économie hongroise, compte tenu de ses propres spécificités, dépend en grande partie des investissements directs étrangers et des entreprises étrangères qui investissent en Hongrie. Croyez-vous que nous aurions pu battre des records d'investissements directs étrangers au cours des huit dernières années, année après année, s'il y avait eu une corruption systématique en Hongrie ? Il pourrait s'agir de cas isolés. Je pense que cela peut arriver dans tous les pays, dans tous les pays représentés au Conseil de l'Europe. Ces cas individuels doivent être examinés et sanctionnés conformément à la législation nationale. Mais lorsqu'il s'agit de corruption systématique, j'aimerais vous demander de parler à vos investisseurs français. Je vous demanderais de parler aux investisseurs allemands, qui constituent le plus grand groupe d'investisseurs en Hongrie, ou aux investisseurs américains et de leur demander s'ils ont été confrontés à un tel phénomène. Sinon, nous parlons à nouveau de perceptions. Nous sommes donc fiers de nos réalisations dans ce domaine également et vous pouvez être sûrs que vos investisseurs venant de France, d'Allemagne et d'autres pays peuvent compter sur les meilleures circonstances possibles et que je ne serai pas confronté à un tel phénomène.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Je dois maintenant conclure les questions qui vous ont été posées.

Permettez-moi de vous remercier pour votre discours devant l'Assemblée et de vous remercier, ainsi que les membres de notre Assemblée, pour les questions posées et les réponses données. Je vous souhaite bonne chance.

L'Assemblée tiendra sa prochaine séance publique demain après-midi à 14 h 15, conformément à l'ordre du jour adopté aujourd'hui.

Je vous invite tous à vous asseoir à temps dans l'hémicycle demain, car avant la présentation du Président du Comité des Ministres, nous assisterons à une brève représentation du Volny Chor, originaire du Bélarus.

La séance est levée.